



Procès-verbal

Du Conseil d'Administration

Du 03 décembre 2025

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	CONSTANT	Fred	PR	972	Procuration P.SAFFACHE
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	RAMASSAMY	Mickaëlle	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	MCF	971	A
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	Procuration M.RAMASSAMY
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	AGRICOLE	Tharyll	Étudiant	972	Procuration R.GABOURG
	ALEXIS	Noah	Étudiant	971	P
	LASSERRE	Ludivine	Étudiant	971	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration L.CORENTHIN
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	Procuration M.GEOFFROY
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A

			Ville Schœlcher	972	
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration
	VERGNE	Jerome	IPGP-OVSM	972	A
	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	A
	POIRSON	Clotilde	Représentant rectorat	972	P
	SHEIKBOUDHOU	Carole			P
Invités	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	BARRET	Boris	DGSA	Administration générale	P
	LAMOUREUX	Romain	DGSA - Finances	Administration générale	P
	SUBITS	Vincent	DAFA	Administration générale	P
	SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
	SIMON	Bruno	Agent comptable	Administration générale	P
	COMBET	Murielle	DEVE	Administration générale	P
	KARIOUA	Cassandra			P
	BENGOUBOU	Mendy	DIREV	Administration générale	P
	STATTNER	Erick	VP RSE		P
	AUORE	Guylène	VP DCFVU		P
	JOACHIM	Jean-Louis	VP CFVU	972	P
	DORVILLE	René	Doyen	INSPE 972	P
	DELCROIX	Antoine	Doyen	INSPE 971	P
	MAURIN	Alain	Doyen	SJE	P
	ZAHIBO	Narcisse	Doyen	SEN	P
	CORBIN	Elsa	Directrice IUT	972	P
	JOSEPH	Gilles	Doyen	FDE	P
	DEROCHE	Janice	VPE		P
	SAINT-CLAIR	EMMMA	RAF adjointe	971	P
	HILARICUS	Janis	Membre du bureau		P

	GROS-DESORMEUAUX		Membre du bureau		P
	ARMOUGON	Audrey	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
	CHAVIGNY DE LACHEVROTIERE	Régine	Assistante de direction de la présidence	Administration générale	P
	NOEL	Victoria	Chargée de communication	Administration générale	P
	MATIGNON	Johanne	Chargée de communication	Administration générale	P

Conseil d'Administration du 03 décembre 2025

Salle des conseils – PUR Martinique

Ordre du jour :

Liste d'émargement.....	2
Ordre du jour :	5
Compte rendu de la session ordinaire.....	7
<i>Ouverture de la séance</i>	7
1) Propos liminaires du Président.....	7
2) Affaires juridiques et institutionnelles	9
a) Rapport sur l'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	9
b) Schéma directeur de développement durable et responsabilité sociétale et environnementale de l'établissement	12
c) Conventions.....	13
3) Affaires et ressources humaines	14
a) Campagne d'emploi 2026 Enseignants-chercheurs	14
b) Campagne d'emploi 2026 Enseignants 2 nd degré.....	17
c) Campagne d'emploi 2026 BIATSS.....	17
4) Affaires financières.....	19
a) Budget rectificatif technique 2025	19
b) Budget initial 2026.....	26
c) Tarifs des frais d'admission 2026	34
d) Admissions en non-valeur	35
e) Sortie d'inventaire	35
5) Affaires pédagogiques	36
a) Validation des informations destinées au Portail Parcoursup - 2026	36
b) Validation des informations destinées au portail Mon Master 2026.....	37
c) Validation de la charte d'accueil et d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (ESH) 37	
d) Création – Renouvellement – Modification de diplôme universitaire – UFR SANTE	38
e) Demande d'accréditation des nouveaux masters enseignement et éducation (M2E)	38

f) Volume horaire des formations de l'UA	39
6) Questions diverses.....	42
<i>Fin de la séance</i>	43

Compte rendu de la session ordinaire

Ouverture de la séance

1) Propos liminaires du Président

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose qu'on débute cette séance. Le quorum étant atteint, on peut démarrer ce Conseil d'administration.

Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du pôle universitaire de Guadeloupe, Monsieur le Vice-président du pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente de la CFVU du pôle Guadeloupe, Monsieur le Vice-président de la CFVU du pôle Martinique, Monsieur le Vice-président délégué à la responsabilité sociétale et environnementale de l'Université des Antilles, Madame la Vice-présidente étudiante de l'Université des Antilles, Mesdames les chargés d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs de composantes, Madame la directrice générale des services de l'Université des Antilles, Mesdames, Messieurs les DGSA, Monsieur l'agent-comptable, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs de l'administration, chers collègues.

Aujourd'hui se tient notre dernier Conseil d'administration de l'année 2025 : l'un des plus stratégiques puisqu'y sont présentés nos campagnes d'emploi, le dernier budget rectificatif de l'exercice en cours ainsi que le budget initial de l'exercice à venir. C'est dans un contexte national inédit, tant sur le plan politique que sur le plan budgétaire, que les éléments qui vous sont soumis ont été élaborés. Ils reflètent la situation économique de la France et les contraintes budgétaires fortes qui pèsent désormais sur l'enseignement supérieur et la recherche. La ligne fixée par le Premier ministre est celle d'une diminution de la dépense publique et d'une augmentation des contrôles de l'utilisation des fonds publics. Le décret du 2 décembre 2024, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, introduit trois nouveaux critères de soutenabilité budgétaire :

- La trésorerie de notre université doit être supérieure à 30 jours de crédit de paiement hors investissement au 31 décembre de l'exercice ;
- Notre fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédit de paiement hors investissement au 31 décembre de l'exercice ;
- Les charges de personnel doivent être inférieures à 83 % des produits encaissables.

Aujourd'hui, le directeur général des services adjoint en charge des finances, M. Romain LAMOUREAUX, vous présentera les éléments relatifs au dernier budget rectificatif de l'année 2025, ainsi que ceux concernant le budget initial de l'année 2026. Ces deux budgets respectent les termes du décret du 2 décembre 2024 et sont présentés en équilibre réel, comme indiqué dans l'avis rendu par Monsieur le recteur de région académique, chancelier de l'Université des Antilles, qui précise en sus, je cite : « L'Université des Antilles demeure en bonne santé financière et maîtrise ses indicateurs. » Je tiens à souligner que, loin d'être un fait anodin, ceci constitue une performance de la part de notre établissement. En effet, à chaque étape du calendrier budgétaire, le nombre d'universités n'ayant pas réussi à satisfaire la totalité des critères introduits par le décret du 2 décembre 2024 augmente. Parmi ces établissements, on a de grandes universités dont les services financiers accueillent pourtant des personnels nombreux et expérimentés. Ces établissements font désormais l'objet de procédures de retour à l'équilibre financier. À la faveur des entretiens et auditions réalisés avec les conseillers et magistrats de la Cour des comptes, et à la lumière des recommandations qu'ils

ont formulées en matière de construction budgétaire dans leur rapport de novembre 2024, l'Université a su mettre rapidement en œuvre des mesures correctives et se doter d'un service financier performant restructuré, avec la création d'une direction du budget et d'une direction des affaires financières et des achats, mais aussi enrichi de plusieurs recrutements, un DGSA Finance, une contrôleuse interne comptable et budgétaire et un coordinateur budgétaire. Cette réactivité, doublée d'un travail conséquent de la part des équipes concernées, permet à l'université de garder aujourd'hui son autonomie en matière budgétaire. Il convient néanmoins de noter que si notre établissement dispose d'une marge confortable concernant les deux premiers critères de soutenabilité budgétaire, à savoir les niveaux de trésorerie et de fonds de roulement, le troisième critère, relatif aux charges de personnel, requiert une attention particulière de notre part et appelle une amplification de nos efforts. Nous disposons de deux leviers pour respecter le ratio de Dizambourg, défini comme étant le quotient des charges de personnel sur les produits encaissables et dont la valeur ne peut excéder le seuil de 83 %.

Nous devons nous attacher simultanément à diminuer nos charges de personnel et à augmenter nos recettes. Pour atteindre le premier objectif, il nous faut repenser notre offre de formation dans la perspective de la prochaine accréditation, mais également maîtriser dès maintenant les volumes horaires de nos formations et contrôler leur soutenabilité en termes d'effectifs étudiants et enseignants. Les constats et recommandations de la Cour des comptes en la matière constituent une feuille de route claire et précise qu'il convient de suivre, comme cela a été le cas dans les domaines budgétaires et comptables. Le second objectif, qui, je le rappelle, concerne l'augmentation de nos recettes, nécessitera pour être atteint d'emprunter plusieurs voies. La première concerne la gestion financière des projets de recherche par les enseignants-chercheurs. Celle-ci doit s'améliorer significativement. Et la direction de la recherche et de la valorisation, qui fournit un accompagnement efficace aux chercheurs, est notre meilleur atout pour y parvenir. Les appels à projets et programmes comportant des risques financiers trop importants sont à écarter. La politique d'exonération des droits d'inscription concernant les étudiants extra communautaires doit être maîtrisée, car elle concerne plusieurs centaines de milliers d'euros de recettes. La formation continue, le développement des activités de notre CFA, la taxe d'apprentissage sont autant de dispositifs sur lesquels nous concentrons nos efforts afin d'augmenter nos produits encaissables.

Pour être efficacement déployées, ces mesures nécessitent de disposer d'une ingénierie de la donnée performante intégrant la collecte, le stockage, l'organisation et la sécurisation des données au sein d'un système d'information agile, mais aussi leur fiabilisation, leur analyse et leur traitement afin de permettre la mise en place d'outils d'aide à la décision et en particulier de tableaux de bord dynamiques. Le pilotage par la donnée de l'ensemble des activités de l'établissement devient progressivement la norme à l'Université des Antilles. Depuis plusieurs années, notre ministère de tutelle, mais également les organismes de contrôle et d'évaluation mettent l'accent sur la performance plutôt que sur l'activité : performance des formations, de la recherche et de l'innovation, performance en matière de relations internationales, performance budgétaire, comptable, RH, mais aussi performance énergétique, et la liste est encore longue. Cette notion de performance s'appuie sur un nombre conséquent d'indicateurs, souvent interdépendants, qu'il nous appartient de satisfaire simultanément. Ce niveau croissant de complexité et d'exigence dans le pilotage des universités françaises est parfaitement illustré par l'évolution des contrats d'objectifs, de moyens et de performance, les COMP, qui généraliseront dans leur prochain format la notion de performance à l'ensemble des financements publics des universités et notamment à la subvention pour charges de services publics, la SCSP, au financement issu des collectivités et des organismes nationaux de recherche.

Dans un contexte budgétaire national extrêmement contraint, l'opérateur de l'État, qui est l'Université des Antilles, doit agir en responsabilité. Il nous revient de maîtriser nos dépenses, d'appliquer les politiques publiques et de suivre scrupuleusement les recommandations de la Cour des comptes et du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. C'est à ce prix que nous gagnerons en autonomie et que nous pourrions librement développer des projets académiques et scientifiques innovants, contribuant ainsi de manière toujours plus efficiente à l'essor de nos territoires entiers. Je vous remercie de votre attention et je recueille désormais vos questions diverses. Oui, Monsieur HARAL.

M. HARAL, BIATSS : Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à tous. [Inaudible 14:12]

M. le Président : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Oui, bonjour à tous. J'appuie la demande de Monsieur HARAL, effectivement. J'en rajoute une : quid des PV de CA ? À ma connaissance, sauf erreur de ma part, on n'a pas de PV de CA voté depuis la séance de mars en début d'année 2025. Ma question : que se passe-t-il ?

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Non ? On peut commencer l'ordre du jour.

2) Affaires juridiques et institutionnelles

a) Rapport sur l'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. le Président : Le premier chapitre concerne les affaires juridiques et institutionnelles. Et on commence par un rapport sur l'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. le Vice-président qui est en charge notamment de ces questions et qui a piloté la rédaction de ce rapport, est le professeur STATNER. Il va nous dire quelques mots, quelques minutes, pour nous présenter ces éléments.

M. STATNER, VP RSE : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Dans ce document, il s'agissait de faire un bilan du plan d'égalité homme-femme qui concernait la période 2021-2023. Dans ce document, l'université fait un bilan d'exécution honnête sur ce qui a été réalisé sur la période 2021-2023 et sur ce qui a marché. Je crois d'ailleurs, Monsieur le Président, que l'université peut se réjouir et se satisfaire quand même des actions qui ont été réalisées, puisque, aujourd'hui, nous avons un bilan qui, me semble-t-il, est très positif sur les actions qui sont menées en faveur de l'égalité homme-femme. Puis, je parlais également de bilan honnête puisque c'est un bilan qui montre également les axes d'amélioration pour le prochain contrat. Alors, quelques éléments clés peut-être de ce document que vous avez sans doute déjà lu. Ce que montre ce bilan, c'est que l'université est aujourd'hui pleinement engagée en matière d'égalité. On voit qu'on a aujourd'hui une gouvernance qui s'est renforcée sur un certain nombre de missions, avec un VP RSE qui est aujourd'hui pleinement engagé sur des missions stratégiques. Ce bilan montre également que nous avons été en capacité sur la période de mener un certain nombre d'actions, actions de formation, actions de sensibilisation, aussi bien à l'endroit des étudiants qu'à l'endroit du personnel. Nous avons également fait

voter un dispositif complet de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. C'est un dispositif dont les étudiants et le personnel se sont aujourd'hui pleinement saisis. Nous avons eu à travers ce dispositif 17 signalements qui ont été réalisés et tous ces signalements ont donné lieu quand même à une réponse de l'administration. Et puis, enfin, je parlais aussi d'avancées notables. On peut également souligner que sur les aspects RH, on a eu également des avancées qui sont significatives, avec aujourd'hui un déploiement du télétravail. Puis, on a également un service RH qui est en capacité d'évaluer très finement les écarts de rémunération. Ces écarts de rémunération, c'est aujourd'hui un indicateur qui nous est demandé par le ministère et qui est présent dans ce document. C'est l'indice d'égalité. Cet indice d'égalité, il faut bien comprendre qu'il est fondamental, parce que cet indice, s'il est en dessous de 75, il génère automatiquement une alerte auprès du ministère. Aujourd'hui, on voit que l'université a un indice d'égalité qui est de l'ordre de 81. Nous sommes au-dessus du seuil d'alerte. Pour toutes ces raisons, je crois que l'établissement doit et peut se réjouir du travail qui a été réalisé. Pour autant, mes chers collègues, il s'agit quand même de poursuivre ce travail qui est mené. Ce document met en avant également un certain nombre d'améliorations, et en particulier sur la visibilité du dispositif, sur la valorisation de certains parcours au sein de notre université. C'est autant d'actions qui seront aujourd'hui déployées dans le plan qui a été voté et qui concerne cette fois la période 25-27. Je vous remercie.

M. le Président : Merci, Monsieur le Vice-président. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce document ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Bonjour, chers collègues. Tout d'abord, je voulais vous remercier pour ce travail, parce que c'est bien que l'université se saisisse de cette problématique. Merci pour l'ensemble du personnel et des étudiants de notre université. J'ai quelques questions à l'étude de ce rapport. La première, c'est pourquoi le comité de pilotage... Enfin, la toute première, c'est qu'on parle d'un bilan 21-23 et d'un projet 25-27. Quid de l'année 2024 ? Est-ce qu'elle sera présentée après ? Est-ce qu'il y aura un bilan spécifique pour l'année 2024 ou est-ce qu'elle est sautée complètement ? Ça m'a interpellé, puisqu'on est 21-23 et après le projet, c'est 25-27.

Sur les questions, la question, c'est : pourquoi le comité de pilotage RSE n'a-t-il pas été mis en place comme ça avait été prévu ? C'était ma première question. Et puis l'autre, c'était : quels sont les freins à la création du fameux BIMl, ce fameux bureau. Est-ce qu'un calendrier est envisagé pour qu'il soit mis en place ? Enfin, vous parlez aussi d'une comptabilité analytique qui sera mise en place. Ma question, c'est : notamment dans le contexte budgétaire qui a été rappelé lors des propos liminaires, quelles ressources humaines et financières sont nécessaires pour mettre en place justement cette comptabilité analytique ? Est-ce que nous l'avons déjà ou est-ce que finalement, ce sont des choses qui sont difficiles à mettre en place ? Est-ce que je continue sur toutes mes questions ou... ? Alors, j'avais une question aussi sur le télétravail, c'est : quels sont les retours de l'expérimentation du télétravail ? Est-ce qu'il y a des ajustements qui sont prévus ? Puis, il y a aussi, vous avez mentionné que l'enquête sur la qualité de la vie au travail n'a pas pu être réalisée. Je voulais savoir pourquoi et puis, est-ce qu'elle est prévue d'être mise en œuvre en 2026 ? Enfin, pour parler budget, puisqu'on en a tellement parlé lors des propos liminaires encore, je voulais savoir quel budget était alloué pour la mise en œuvre des actions du nouveau plan et comment tout ça sera réparti dans les différents axes ?

M. le Président : Monsieur le Vice-président, je vais vous laisser répondre pour 2024, peut-être, et je vais répondre aux autres questions. Allez-y pour l'année 2024, puisque, apparemment, il y a un trou entre les périodes.

M. STATTNER, VP RSE : Effectivement, c'est-à-dire que sur le premier plan qui avait été mis en place, qui couvrait la période, comme je le disais, 2021-2023, il se trouve que, me concernant, j'ai pris mes fonctions en 2024. Pour des raisons évidentes, je n'ai pas réussi à faire ce bilan en 2024. Donc, il vous est présenté aujourd'hui en 2025.

M. le Président : Ok, merci beaucoup. Concernant l'ensemble, parce que vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, vous avez souhaité faire un bilan honnête avec ce qui a été réalisé et ce qui ne l'a pas été en toute transparence. On peut constater qu'environ au moins 80 % des actions ont été réalisées, ce qui, me semble-t-il, est fort appréciable. Pour ce qui n'a pas été fait, bien sûr, ce sera fait. Concernant la création du BIMl, c'est le seul point qui ne sera pas réalisé parce que nous avons changé d'orientation. Ce bureau qui avait été souhaité à une époque, finalement, n'a pas été mis en place. On a mis en place d'autres cellules qui remplissent les missions qu'aurait dû remplir le BIMl, notamment en termes de traitement des signalements, puisque c'était ça, à l'origine, l'objectif du BIMl. Le BIMl n'existe pas, n'existera jamais puisqu'il y a une cellule qui existe et qui œuvre déjà depuis un bon moment. Et comme l'a dit le professeur STATTNER, on reçoit des signalements et on les traite. Il y a des recommandations qui sont formulées à la suite des enquêtes qui peuvent mener à des réponses disciplinaires ou à des réponses de signalements auprès du procureur de la République. C'est, c'est l'article 40 du Code de procédure pénale. Nous avons déjà effectué toutes ces opérations à de multiples reprises avec aussi des mesures conservatoires lorsqu'il s'agit de protéger des personnes. Quant au budget, il n'y a pas un budget spécifique sur ces actions, puisque ce sont des actions transversales qui apparaissent à plusieurs niveaux, dans plusieurs services. Elles sont réparties sur l'ensemble de l'établissement. C'est l'administration centrale générale qui prend en charge l'ensemble des dépenses qui sont reliées à cette action d'égalité entre les femmes et les hommes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou des remarques sur ce document ? Pas de questions ? On va passer...

Mme ROMANA, PR : Oui, Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui, Madame ROMANA, allez-y.

Mme ROMANA, PR : Juste pour dire que sur le point de la participation de l'UA sur la féminisation, enfin le travail sur la féminisation dans les métiers scientifiques, je voudrais souligner que le département d'ingénierie travaille beaucoup dessus, donc peut-être qu'il faudrait se rapprocher de nous. On pourra vous dire les actions qu'on a montées dans ce domaine-là et qu'on continue de monter. Je pense qu'à la rigueur, cette case ne devrait pas être rouge. À la rigueur, si vous voulez, vous pouvez lui mettre le code orange, mais rouge, ça me paraît ne pas tenir compte de ce qui se fait déjà et qui se faisait depuis 21.

M. le Président : Très bien. Merci, Madame ROMANA. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, interventions ? On passe au vote. Ensuite, on pourra approuver ce rapport. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, un vote unanime.

b) Schéma directeur de développement durable et responsabilité sociétale et environnementale de l'établissement

M. le Président : Vous avez reçu le schéma directeur de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale de l'établissement. Là, on ne va pas vous le présenter, mais en revanche, vous avez pu le consulter. Est-ce que vous auriez des questions sur ce document qui n'est pas très long ? C'est à peu près 20 pages. Oui, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Oui, Laurence ROMANA. Sur le bilan des gaz à effet de serre, il me semble qu'on avait déjà un peu vu ça. Il me semble que, Monsieur STATTNER nous avait présenté ça la dernière fois. Par contre, je suis assez contente, j'avoue, de voir qu'effectivement, sur la deuxième partie du document, me semble-t-il, on revoit un petit peu. Ça retrace ce que Madame PARISE , je crois, avait réalisé dans le cadre des journées sur le RSE et où il y avait quand même des journées collaboratives et sur lesquelles les conclusions qui sont énoncées. On voit : les conclusions avaient été tirées de ces journées. On les voit. Moi, je trouve que c'est très intéressant parce qu'en plus, il y a des indicateurs, c'est très bien. Ma question, par contre, c'est : ça s'est fait, me semble-t-il, en septembre 2023. Il y a des problématiques qui sont quand même relativement urgentes, notamment parmi les jeunes, au questionnement du changement climatique et de toutes les conditions qui arrivent. Je voudrais savoir pourquoi on a pris tout ce temps pour publier ce document et finalement pour le mettre en œuvre, parce que j'imagine qu'on va le mettre en œuvre peut-être en 2026 ? Qu'est-ce qui a fait qu'on a retardé autant un document qui me semblait assez finalisé à l'époque ?

M. le Président : La mise en œuvre a déjà débuté une fois qu'il sera voté, on pourra en effet dégager un certain nombre de financements et puis de décisions, prendre des décisions pour accélérer le mouvement. Les éléments qu'on avait, quand le Vice-président STATTNER a pris ses fonctions, n'étaient pas exploitables en l'état. Ça nous a pris beaucoup de temps, d'autant plus que son prédécesseur avait fait appel à une société extérieure, je crois. Là, il y avait eu aussi beaucoup de difficultés de communication avec cette société avec tout le temps perdu. Mais les choses ont été rattrapées. Bien sûr, il y a une continuité du service public. Les éléments qui avaient été acquis par l'ancienne Vice-présidente RSE ont été conservés et réapparaissent, bien entendu, dans ce document, enrichis d'autres éléments. Oui, Monsieur le Vice-président ?

M. STATTNER, VP RSE : Oui, je voulais simplement rajouter sur la question des délais. En fait, l'université n'est pas du tout en retard en matière d'établissement de son schéma directeur. Nous avons aujourd'hui une obligation du ministère. Il nous impose de déposer ce document avant 2026, avant janvier 2026. C'est le cas de toutes les universités. Il me semble qu'en la matière, nous sommes parfaitement dans les délais.

M. le Président : Merci beaucoup de cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Dans le rapport, il est indiqué que le manque de ressources humaines et financières est considéré comme un frein majeur. Ma question, c'est : quelles solutions sont envisagées pour surmonter justement le manque de ressources humaines et financières qui est mentionné ?

M. le Président : Ce sont les solutions que j'ai données dans mes propos liminaires, c'est-à-dire mieux gérer nos ressources tout simplement, baisser nos charges de personnel en revoyant et en restructurant notre offre de formation qui est le poste de dépenses le plus important et, bien sûr, travailler à l'augmentation de nos recettes par les différents biais qui ne sont pas exhaustifs, mais que j'ai pu aussi donner dans mes propos liminaires. Il suffit simplement de gérer, d'optimiser la gestion de cet établissement pour dégager des marges de manœuvre et puis accomplir les missions qu'on doit accomplir. Sur l'offre de formation, il y a énormément de choses à dire, notamment des filières, des formations qui ne sont pas soutenables, où il y a 80 % d'extérieurs qui interviennent et 20 % de personnel de l'UA.

Si on n'a pas les compétences pour former dans un domaine particulier, il n'y a pas de raison qu'on le fasse. Il y a énormément de choses qu'il faut analyser et puis des problèmes qu'il faudra régler très rapidement parce qu'on a les moyens de fonctionner normalement. Mais pour ça, il y a un certain travail à faire. Il n'y aura pas de demande auprès de l'État ou de qui que ce soit parce qu'on peut s'organiser en toute autonomie avec les financements qu'on a. Sachant qu'on connaît la situation budgétaire nationale, on ne risque pas d'avoir d'augmentation de notre SCSP de sitôt, je pense. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? On va passer au vote sur ce schéma directeur. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci pour ce vote unanime.

c) Conventions

M. le Président : Nous passons aux conventions. Là aussi, vous les avez reçues. Je vais juste parler très brièvement d'une seule des conventions. Et si vous avez des questions, bien sûr, sur les autres, vous aurez la parole. C'est une convention avec la collectivité territoriale de la Martinique pour une mise à disposition à titre gratuit de locaux, dans le cadre de la convention qu'on a déjà et qui nous lie à la CTM. Et là, il s'agit de mettre à disposition des locaux, des modulaires, au bénéfice des instituts qui ont été créés suite à la convention signée avec le Président LETCHIMY il y a deux ans maintenant.

La seule modification, et je l'ai dit au Président LETCHIMY, que j'ai eue, et il n'y voit aucun problème, c'est qu'on n'aura pas de salle de cours. Les modulaires ne seront pas utilisés pour faire des cours puisque les enseignements auront lieu sur les campus de l'université et pas à l'extérieur. Puisque là, il s'agit de mettre à disposition dans le domaine d'un lycée, le lycée de Bellevue, des salles qui seront des salles destinées aux manipulations, qui pourront accueillir des doctorants, des personnels BIATSS, des enseignants-chercheurs, mais pas des salles de cours. C'est juste cela, la modification qu'il y aura, en tout cas la réserve qu'il y aura à apporter à cette convention et qui ne pose pas de problème au niveau de la CTM. Est-ce que vous avez des questions sur cette convention ou sur les autres ? Donc, on passe au vote.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. Juste pour bien comprendre, dans la convention de la CTM, il y aura des modifications que vous apporterez à cette convention ?

M. le Président : Oui.

Mme ROMANA, PR : Donc, on la signe... [Inaudible 31 :37]

M. le Président : Oui. On la vote avec ces modifications, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de modulaire pour abriter des salles de cours, c'est juste cela. Rien ne change, sauf que la destination de ces modulaires va devoir

changer en revanche. Ce sera soit des bureaux, soit des laboratoires expérimentaux, des salles de réunion ou autre. C'est juste ça.

Mme ROMANA, PR : Excusez-moi, juste une dernière question. Qu'en est-il de l'Institut des numériques ? Parce qu'on entend souvent parler des deux instituts. Il y en avait trois, me semble-t-il.

M. le Président : Il y en a toujours trois. On a voté trois statuts.

Mme ROMANA, PR : Le troisième, il en est où ?

M. le Président : Il se déploie avec les forces dont on dispose. Pour l'instant, on est sur la formation qui est en train d'être mise en place en cybersécurité. C'est ce que j'avais dit aussi au Président LETCHIMY qui était tout à fait heureux de ce choix, puisque vous savez que la CTM a été victime d'une cyberattaque il n'y a pas si longtemps et qui a fait beaucoup de dégâts. Là, pour l'instant, l'Institut, sa mission principale, c'est de faire de la formation initiale et continue en matière de cybersécurité. Et cette mission est portée par le Professeur STATNER, qui est aussi porteur du projet de cybersécurité d'une AMI qu'on a obtenue pour 2030. Donc, il lie les deux projets, l'AMI et l'Institut du numérique, qui existe bien et qui a une activité. D'ailleurs, je crois qu'il y a eu des réunions prévues avec certains doyens cette semaine sur ce sujet. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Écoutez, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Pour l'ensemble des conventions, je ne précise pas celle de la CTM uniquement, puisqu'il n'y a pas de questions sur les autres. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'ensemble des conventions est validé.

3) Affaires et ressources humaines

M. le Président : Nous passons au chapitre Affaires et ressources humaines. Là, nous avons trois campagnes d'emploi. Il y a une première campagne qui avait déjà été passée au Conseil d'administration, mais qui doit être représentée et qui a été représentée aussi aux instances qui ont précédé le CA.

a) Campagne d'emploi 2026 Enseignants-chercheurs

M. le Président : Il s'agit de la campagne Enseignants où nous avons... Est-ce que c'est bien la première ? Non, Enseignants-chercheurs. Ce sera pour après. Donc, on commence par les Enseignants-chercheurs. Ensuite, on reviendra aux enseignants. Campagne enseignants-chercheurs dans le cadre de la campagne synchronisée 2026. Est-ce que vous auriez des questions sur les documents qui vous ont été transmis ?

Mme ROMANA, PR : Donc, Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui.

Mme ROMANA, PR : Moi, j'avoue avoir un petit souci avec...Et pourtant, ce n'est pas dans ma nature de ne pas vouloir publier les postes, évidemment, mais compte tenu des contraintes budgétaires que nous avons, compte tenu de la non-publication, de la non-soumission à publication de postes dans certains UFR, sachant qu'il faut être restreint, il faut faire attention, tout ça. J'en avais parlé déjà au conseil de pôle 00:34:40 : quand on voit un tableau comme ça de différents postes, je n'arrive pas à me rendre compte, et ça marche

pour tous les postes, quelle est la justification de ces postes-là par rapport à **inaudible 00:34:57**. Je sais que maintenant, c'est compliqué d'avoir des postes. On va passer en accréditation dans un an à peu près. Là, on publie des postes dans certains domaines. Si on se projette, ce sont des postes qui vont être utiles, ce sont des postes qu'on ne va pas pouvoir utiliser par rapport à ce qu'on veut en faire ? Il n'y a pas de vision. Et il y a des postes qu'on n'a pas publiés et qu'on n'a pas soumis à publication. En fait, ça manque de vision. Je n'arrive pas à voir où on va.

M. le Président : Bien. Nous avons eu des demandes. Effectivement, j'ai adressé des messages à la communauté universitaire et également aux doyens, directrices et directeurs de composantes, pour leur dire que la campagne d'emploi sera minimale cette année, compte tenu du contexte national. Il y a eu un premier effort qui a été fait au niveau des départements et des UFR. Là, je ne peux pas vous dire, ni dire que les collègues manquent de vision lorsqu'ils ont fait des choix en suivant la ligne qui avait été donnée. Ils ont fait leurs choix en fonction de leurs besoins et de leurs priorités. Ces choix sont remontés aux conseils de pôle. Et là, les conseils de pôle, également, ont dû choisir lorsqu'il y avait beaucoup de demandes ou lorsqu'il y en avait encore trop. Et les critères ont été des critères objectifs, puisque ces éléments ont été soumis aux services financiers et RH de l'université. Il y a eu plusieurs échanges avec la tutelle, via les rectorats, notamment un Vademecum, qui a été transmis et qui nous imposait un certain nombre de contraintes. Par exemple, des emplois ont été retirés parce que les supports n'avaient pas été utilisés. Il n'y avait ni contractuel ni permanent sur l'emploi qui était vacant depuis un certain temps, donc, la masse salariale de l'emploi n'était pas consommée. Ces postes ont dû être retirés de la campagne. Il y a eu des contraintes de ce type qui étaient des choses tout à fait objectives. Maintenant, sur la pertinence de tel ou tel poste plutôt que tel autre, ce choix-là revient à chacun des acteurs à son niveau. Et là, je félicite toutes celles et tous ceux qui ont été raisonnables et qui ont essayé de faire remonter un minimum d'emplois. Je sais qu'il y a des frustrations, je l'ai bien compris, mais il faut que les collègues l'entendent aussi. C'est à ce prix qu'on pourra à nouveau publier les années prochaines. Et oui, le rythme, le flux sera plus faible, mais il y en aura un. Dès lors qu'on passe au-dessus du critère du seuil de 83 % en termes de charges de personnel par rapport aux produits encaissables, là, on n'a plus la main sur rien et on risque d'avoir des gels complets des campagnes d'emploi et peut-être pendant plusieurs années. C'est déjà le cas dans certains établissements, certaines universités de l'Hexagone. Et quand je dis certaines, ce n'est pas une ou deux. Il y en a une douzaine ou une quinzaine qui sont déjà en grande difficulté. Moi, ce que je veux, c'est qu'on continue à pouvoir travailler même si le rythme diminue, mais qu'on continue à pouvoir publier des emplois à l'Université des Antilles. Maintenant, vous remarquez qu'il n'y a que sept emplois, dont deux, même s'ils sont dans ce tableau, sont des emplois de contractuels. En clair, il n'y a que cinq emplois mis au concours à l'Université des Antilles d'enseignants-chercheurs, permanents. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur le tableau ou les éléments fournis ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA, merci.

M. le Président : Allez-y.

Mme ROMANA, PR : Merci. J'entends ce que vous dites, M. le Président, mais ne pourrait-on pas, nous aussi, avoir des éléments qui nous permettent de mieux comprendre vos choix, de mieux comprendre les choix ? Là, je vois, il y a deux postes de maths. Est-ce que les mathématiques sont une filière qui est en difficulté chez nous ? Est-ce que, je ne sais pas moi, il nous faut des éléments ? C'est compliqué, surtout en ces

périodes de restrictions. J'insiste, pas dans une période où ça ne pose pas de problème, mais dans ces périodes de restrictions, je pense que c'est la moindre des choses d'apporter aux administrateurs que nous sommes des éléments qui nous permettent de nous positionner sur un tableau. Même si c'est cinq postes. Cinq postes, ce n'est pas rien.

M. le Président : Madame ROMANA, comme je vous l'ai dit, les conseils de composantes ont fait des choix. Des choix qu'il convient non pas forcément de valider systématiquement les yeux fermés, mais qu'il convient quand même de respecter sans dire que ça a été fait de manière aléatoire ou sans vision. Après, c'est vrai qu'il y a eu au niveau des pôles d'autres choix qui ont été faits, mais le plus souvent dû à des contraintes budgétaires ou à des consignes qui sont venues de notre tutelle. On n'avait pas une marge de manœuvre extrêmement importante. Je n'ai pas l'impression qu'il y a eu des dizaines d'emplois qui ont été supprimés, ce n'est pas vrai. Peut-être que certains n'ont pas été présentés volontairement compte tenu du contexte, mais là aussi, le choix a été fait dans les composantes. Ce n'est pas un choix qui est fait en Conseil d'administration ou en Conseil de Pôle. Je ne sais pas si les VP de pôle veulent rajouter quelque chose ? VP Pôle, Monsieur le professeur SAFFACHE, oui.

M. SAFFACHE, VP Pole Martinique, PR : Oui, merci, Monsieur le Président. Je vais juste ajouter quelques éléments pour permettre à Madame ROMANA peut-être de mieux comprendre la mécanique qui a été utilisée. En fait, moi, je sais que sur le pôle Martinique, j'ai échangé avec les doyens. Alors, il y a eu vraiment des échanges de fond avec les doyens pour savoir quelle était la meilleure stratégie pour que certains postes soient publiés et que d'autres ne le soient peut-être pas, parce qu'il fallait faire des choix. Une fois de plus, et là, je corrobore totalement les propos de Monsieur le Président, et le but, ce n'est pas de les corroborer, mais le but, c'est que c'est une réalité. On a fait des choix. Alors, ces choix ont été parfois, et disons les choses clairement, douloureux, parce qu'il y a des collègues, en effet, responsables, donc des doyens ou directeurs, directrices, qui attendaient que tel ou tel poste soit publié et qui avaient vraisemblablement besoin de ce support. Mais les uns et les autres ont entendu le message, qui est un message de raison. C'est la raison qui l'emporte, c'est-à-dire qu'on a certes des besoins, mais si on souhaite que l'établissement continue à fonctionner de façon optimale, il y a des choix à faire. Et les collègues ont été raisonnables et ont accepté parfois de, entre guillemets, « sacrifier » ou, en tout cas, je n'entends pas sacrifier, retarder, la mise au concours de tel emploi par rapport à tel autre. Ces choix ont été faits. Je pense à la Faculté de Jean BERNABE, où il y avait plusieurs demandes et on a fait des choix. Je pense à l'IUT — Mme CORBIN sourit, elle sait de quoi il s'agit — où on a dû faire des choix, parfois douloureux. Je pense à la Faculté de droit et d'économie avec le doyen Joseph, où il a fallu faire des choix aussi. Des échanges ont eu lieu avec les doyens, directeurs de composantes et quand, dans leurs composantes, les choix ont été difficiles à faire, le VP Pôle, lui, il a fait des choix. Moi, j'ai tranché, j'ai fait des choix, parce que l'idée, c'est que le VP Pôle, il est aussi là. En tout cas, c'est comme ça, c'est l'idée que je me fais du VP Pôle, c'est d'assurer une certaine garantie de bon fonctionnement à la fois du pôle, mais plus largement de l'établissement, puisque le pôle est une émanation aussi de l'ensemble de l'établissement. Donc, des choix ont dû être faits. Alors, c'est vrai que c'est... Comme je l'ai dit, c'est douloureux, Madame, cher collègue, c'est douloureux, mais on est obligé de faire des choix, parce que si on ouvre les vannes et on publie tout ce qu'il y a à publier ou tout ce que l'on voudrait publier, on va directement dans le mur.

M. le Président : Merci, Monsieur le Vice-président. Je ne sais pas si Madame la VP Pôle...

Mme JEAN-ALEXIS, VP Pole Guadeloupe : En ce qui concerne le Pôle Guadeloupe, bonjour à tous. Cinq postes ont été proposés au niveau du Pôle. Trois n'étaient pas conformes administrativement. Ainsi, deux ont été présentés au Conseil de Pôle, qui ont été validés. On n'avait pas besoin... Vu qu'il y avait deux postes, on n'avait pas eu de choix à faire. Ce sont des choix des postes qui étaient vraiment nécessaires pour les deux composantes concernées.

M. le Président : Merci, Madame la Vice-présidente. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? On va passer au vote sur ce tableau. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci beaucoup.

b) Campagne d'emploi 2026 Enseignants 2nd degré

M. le Président : Campagne d'emploi second degré. Là, c'est une campagne qu'on avait déjà votée. En raison des différents éléments qu'on a eus, on a été obligés de la reprendre à la baisse. Il y avait trois postes du second degré qui devaient être mis au recrutement-concours sur le Pôle Martinique. Deux à l'UFR Jean BERNABE, un à la Faculté de droit et d'économie. Et celui qui concernait la Faculté de droit et d'économie a dû être supprimé en raison du coût qu'il représentait parce qu'il n'avait pas été occupé, cet emploi, de manière pérenne par des contractuels ou par des permanents précédemment. Mais les informations nous sont arrivées après le vote qu'il y avait eu lieu en début d'année universitaire. Là, ce tableau annule et remplace le précédent. De trois postes du second degré, nous passons à deux. Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Mme ROMANA, PR : Je m'abstiens.

M. le Président : Une abstention. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci beaucoup.

c) Campagne d'emploi 2026 BIATSS

M. le Président : Concernant la campagne d'emploi BIATSS, est-ce que vous avez des questions sur le tableau qui a été communiqué ? Monsieur AUDEBERT .

M. AUDEBERT, BIATSS : Une question unique, Monsieur le Président. Est-ce que les appels à la mobilité interne, en candidature interne, sont-ils faits systématiquement lorsque c'est possible ?

M. le Président : Je vais laisser Madame la DRH répondre à cette question. Elle est plus ou moins liée au tableau, mais peut-être pas directement. Madame la DRH, pouvez-vous vous rapprocher d'un micro, s'il vous plaît ?

Mme SOLVIGNON, DRH : Oui, bonjour. Merci, Monsieur le Président. Oui, tout à fait. En fait, à chaque fois que nous avons des postes qui sont vacants ou nous sommes dans une procédure de recrutement, nous publions l'intégralité des fiches de postes sur le site choisir-le-service-public.fr, c'est réglementaire, nous sommes dans le respect de la réglementation, et sur le portail de l'université. Nos collègues ont connaissance des postes qui sont vacants et il nous arrive régulièrement d'accompagner des collègues dans le cadre de mobilité interne : interdirection, interservice, voire interpôlaire.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Alors là, c'est une question d'information. Je me trompe peut-être, mais en Conseil de Pôle, nous avons différents BIATSS. Donc, on a voté pour, je crois, 4 ou 5 postes BIATSS que je ne vois pas dans la liste ici. Alors, est-ce qu'il y a une raison ? Moi, il me semblait qu'on voyait tous les BIATSS, qu'ils soient polaires ou pas.

M. le Président : Bien sûr.

Mme ROMANA, PR : Et donc, pourquoi cette liste n'est pas là ?

M. le Président : Parce que là aussi, suivant les analyses faites, avant de soumettre au Conseil d'administration une campagne d'emploi, compte tenu du contexte particulier, j'ai souhaité avoir l'expertise et l'analyse des services financiers et RH qui ont vérifié que ces campagnes rentraient, dans les critères qui nous sont désormais imposés et n'allaient pas mettre l'établissement en difficulté financière. Et il se trouve que c'est la seule marge de manœuvre que nous ayons pour avoir une campagne d'emploi BIATSS, ce qui n'est pas le cas dans tous les établissements universitaires. Certains ont sacrifié les campagnes BIATSS, beaucoup. Il y a zéro BIATSS dans beaucoup de mises au concours, zéro poste BIATSS dans beaucoup d'universités afin d'avoir un peu de marge pour les enseignants-chercheurs. Nous, ça n'a pas été notre choix. Tout ce qui est possible pour nous de faire, c'est de prendre les postes qui ont été infructueux et de les remettre au concours. Ça reste raisonnable. Je rappelle qu'on a un schéma d'emploi. Il n'est pas encore voté au niveau national, mais ce sera probablement nul. Il ne faut pas créer d'emplois. Il ne faut pas qu'on ait de solde d'emploi positif. Le seul poste qui échappe à cette règle, c'est un poste réservé pour une obligation d'emploi. Ce sont des postes qui, à priori, sont destinés à des personnes en situation de handicap. Là, c'est différent. Mais sinon, les quatre autres postes sont des postes qui étaient infructueux. Tous les autres postes n'ont pas pu être soumis puisque ce n'était pas soutenable. Voilà. Ils ne sont pas présentés ici au Conseil d'administration, bien qu'ils aient été proposés par les pôles donc votés.

Mme ROMANA, PR : Si je comprends bien, Monsieur le Président, pour bien comprendre, je crois que sur le pôle Guadeloupe, il y avait 6 postes BIATSS. Sur le pôle Martinique, me semble-t-il, il y en a eu un certain nombre aussi. Peut-être 6. On va dire 4. Ça veut dire qu'il y a au moins dix postes BIATSS qui n'ont pas été soumis. C'est ça ?

M. le Président : C'est une façon de voir les choses. Je ne sais pas combien ils étaient. Ce que je peux vous dire, c'est que tout ce qu'on peut faire, on l'a fait. Et là, on est au maximum de ce qu'on peut faire avec cinq emplois BIATSS, dont un pour une obligation d'emploi et quatre qui avaient été infructueux. C'est ce que l'établissement est en mesure de faire. Et même avec ça, on peut avoir des problèmes ... Parce que le ministère, ensuite, peut encore intervenir à ce niveau-là. Ce n'est pas parce qu'on le vote aujourd'hui que ça va passer. Puisque pour l'instant, la loi de finances n'est pas encore votée. On verra bien. C'est ce qui a été,

selon les calculs effectués par la RH et par le service des financiers, c'est ce que nous pouvons faire, sans violer les critères qui nous sont imposés par le décret de 2024. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. On va passer au vote sur ces cinq emplois BIATSS à mettre au concours. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Aucun vote contre. Merci beaucoup.

4) Affaires financières

a) Budget rectificatif technique 2025

M. le Président : Nous en arrivons au chapitre affaires financières. Je vais céder la parole à Monsieur LAMOUREUX, le DGSA en charge des finances, pour la présentation du budget rectificatif technique 2025.

M. LAMOUREUX, DGSA Fincances : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous. Je vais vous présenter, dans un premier temps, le budget rectificatif numéro 2 de l'université. Ce budget rectificatif permet :

- d'ajuster les opérations pluriannuelles en fonction de l'avancée des projets ;
- d'actualiser les montants des recettes prévus au budget rectificatif numéro 1 et d'ajuster le montant des subventions pour charges aux services publics selon la dernière notification, celle reçue au mois de juillet ;
- d'ajuster les prévisions de dépenses liées à la masse salariale ;
- d'ajuster les réserves prudentielles ;
- et enfin, ce budget rectificatif dit technique permet de donner une image affinée de l'atterrissage budgétaire annuel, donc au plus proche du compte financier qui vous sera présenté au mois de mars l'année prochaine.

Un petit focus sur l'exécution au 20 novembre 2025. Vous voyez que par rapport, en bleu, c'est le budget rectificatif qui vous est présenté aujourd'hui, en vert, c'est l'exécution au 20 novembre 2025. Vous voyez qu'on s'approche des montants prévus, puisque par exemple en fonctionnement, on vous présente un budget rectificatif technique de 18,5 millions et on avait déjà exécuté 14,3 millions au 20 novembre 2025. En investissement, 12 millions prévus, 6,5 exécutés au 20 novembre 2025. Ce delta important s'explique par un nombre de marchés publics qui sont en cours de validation par le service des marchés et en lien avec la direction du patrimoine. Et enfin, sur le personnel, un budget à hauteur de 93,9 millions présentés et on avait déjà consommé au 31 octobre 76,2 millions. Sur la partie recettes, en fonctionnement, sur le budget rectificatif technique 116,7 millions, nous avons déjà exécuté 109,3 millions. Et au titre des recettes d'investissement, on prévoit 6,7 millions et on avait déjà encaissé quasiment 4 millions.

Sous forme cette fois-ci de pourcentages, les taux d'exécution. Nous avons exécuté au 20 novembre 81 % du budget qui est soumis aujourd'hui au vote sur la masse personnelle, 53 % de l'investissement, 77 % sur le fonctionnement. L'objectif étant bien sûr d'avoir une exécution au plus proche de 100 % et qui vous sera présentée au compte financier. Au niveau du taux d'exécution des recettes, nous avons déjà encaissé 58 % de la prévision et nous avons eu depuis de nombreuses recettes qui sont arrivées, notamment tout ce qui concerne les plans énergétiques qui ont été versés par les services de l'État via les rectorats et les recettes de fonctionnement qui ont été encaissées à hauteur de 94 % au 20 novembre 2025.

Si on regarde un peu plus précisément l'évolution des budgets sur cette année 2025, on voit qu'on se rapproche de ce qui avait été présenté au budget initial de cette année, budget initial 2025. Au budget rectificatif numéro 1, nous avons prévu un nombre élevé de charges de personnel, de fonctionnement et aussi d'investissement et toutes ces catégories de dépenses ont été revues à la baisse au regard de l'exécution, ce qui nous amène, par rapport au budget rectificatif numéro 1, à baisser les autorisations d'engagement de 8,41 %. Vous voyez que graphiquement, on voit qu'on se rapproche de ce qui avait finalement été prévu au budget initial avec quelques variations près, c'est-à-dire beaucoup moins d'investissement et un peu plus de fonctionnement et la masse salariale qui reste sur la prévision du budget initial.

Une image quasiment similaire en crédits de paiement avec un dégonflement des crédits à hauteur de - 9,3 % par rapport au budget rectificatif technique, où là aussi on se rapproche de ce qui était prévu et voté au budget initial 2025. Au niveau de l'évolution des recettes, elles sont détaillées dans le tableau présenté, en subvention par exemple pour charge de services publics. Nous avons prévu un budget initial 98 millions à ce budget rectificatif technique, nous sommes à 100,5 millions. Ça y est, on a passé la barre des 100 millions de SCSP qui s'explique quasiment par la compensation du compte du CAS Pensions, donc les 4 % de charges patronales sur les pensions des personnels titulaires qui ont augmenté de 4 % et qui ont été compensés intégralement par la SCSP cette année, qui représente 1,3 million d'euros. Cette hausse s'explique exclusivement par cela.

Après, on a dégonflé là où les crédits n'étaient plus attendus et réajustés au fur et à mesure que les projets voient le jour et où les encaissements arrivent, ce qui nous amène à un total de recettes de 123 millions. Ce total de recettes représente sur les 123 millions, 83 % sont issus de la subvention pour charges de services publics, 5 % d'autres financements de l'État, 7 % autres financements publics et 5 % de ressources de recettes propres.

Comme l'a indiqué Monsieur le Président dans ses propos liminaires, c'est sur ces 5 % qu'il va falloir travailler sur les années à venir. Faire gonfler, aller capter d'autres ressources propres, c'est ce qui nous permettra de conserver la soutenabilité de notre établissement.

Au niveau des équilibres financiers de soutenabilité, la situation patrimoniale a un solde budgétaire de - 2,469 millions d'euros sur un résultat comptable positif de 137 000 euros, une capacité d'autofinancement de 3 millions d'euros, un fonds de roulement de 37,6 millions et une trésorerie finale de quasiment 40 millions d'euros. Au niveau des trois indicateurs clés de soutenabilité, comme définis par le décret qui a été là aussi rappelé par Monsieur le Président, nous avons :

- une trésorerie égale à 126 jours, donc nous sommes bien au-dessus du seuil critique de 30 jours ;
- un fonds de roulement de 119 jours, là aussi nous sommes bien au-dessus puisque le seuil critique est à 15 jours ;
- les charges de personnel divisées par les ressources encaissables qui sont de 80,85 % et là on se rapproche du seuil critique de 83 %.

Malgré cela, tous les indicateurs sont satisfaisants au regard du décret, ce qui a permis à Monsieur le Recteur, chancelier de l'université, d'émettre cet avis favorable.

En conclusion, le budget rectificatif technique permet un atterrissage budgétaire équilibré. L'université maîtrise l'ensemble des indicateurs de soutenabilité et ce budget confirme ainsi la solidité financière de l'université et son aptitude à absorber les aléas de gestion tout en maintenant la continuité des projets engagés. Avant de passer au vote, peut-être qu'on donne la parole, Monsieur le Président.

M. le Président : Oui, bien sûr, merci Monsieur le DGSA. Avant de voter les quatre tableaux qui doivent être soumis à votre approbation, je vous propose de prendre la parole si vous avez des questions ou des remarques. Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je vous remercie Monsieur le DGSA pour cette présentation qui était très claire. Effectivement, c'est un budget certes qui présente des éléments de rapprochement avec le budget initial, mais tout de même qui énonce un certain nombre d'ajustements, de rectifications très substantielles et très significatives du budget initial. Ce BR2, je pense, acte, et je vais finir ma question, acte les difficultés de l'UA en cette fin d'année budgétaire avec des demandes d'augmentation de **inaudible 01:00:54** d'emploi et de ses ressources propres. Alors que nos ressources propres sont parmi les plus faibles, je pense, de France, 35 % à date, avec un solde budgétaire déficitaire à 2,5 millions et avec un ratio de charges de personnel sur les produits encaissables donc très tendu pour nous aider à **inaudible 1:01:12 pour nos étudiants**, 31 % dès 2023, ça reste en dessous tout de même. C'est un indicateur fondamental dans la gestion de l'université. Ça correspond à peu près à 80 % du budget. Ma question : en quelques mois, une année à l'autre, comment sommes-nous arrivés là ?

M. le Président : Monsieur le DGSA, si vous y arrivez, je vous laisse répondre.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : On est arrivé là, en fait on y était déjà. C'est juste que les indicateurs sont nouveaux. Les indicateurs sont nouveaux, ont été définis par décret et ce sont de nouveaux indicateurs. L'établissement, il y a plus de 30 établissements qui étaient au-dessus des seuils critiques, donc 30 universités, France hexagonale et Outre-mer, qui dépassaient ces seuils. Nous, on a la chance de respecter. Alors, est-ce vraiment une chance ? Non, je pense que c'est surtout un courage politique qui a été pris au bon moment. C'est quand on voit l'offre de formation qui a fait l'objet d'un réajustement immédiat cette année, quand on voit des décisions sur les emplois qui ont été prises au bon moment et très rapidement, c'est ce genre de décisions qui n'ont pas été prises dans tous les établissements, qui se retrouvent aujourd'hui en difficulté. Ce n'est ni un hasard, ni une surprise. Au niveau du plafond d'emploi, il est effectivement réajusté, en regard là aussi des projets qui sont déposés, donc les projets qui consomment de la masse salariale sur ressources propres, qui ne viennent pas pénaliser l'ASSP de l'établissement, mais je pense, les projets, il y a tous les projets de recherche, les thèses qui font partie de ce plafond, mais aussi les autres projets comme EUNICoast ou autres. Et là, ce sont des projets qui viennent impacter. Mais comme ça a été rappelé, comme vous l'avez voté au mois de septembre dans la lettre de cadrage, les nouveaux projets devront respecter le seuil de 50 % de financement en masse salariale, maximum. Ces projets viendront, au contraire, soutenir un ratio à la baisse. Je pense avoir répondu à vos questions, au regard de ces éléments.

M. le Président : Merci, monsieur le DGSA. Je vais quand même compléter votre propos parce que je trouve ça malheureux de transformer ce qui est un succès, que beaucoup d'universités aimeraient connaître, c'est-à-dire rester dans les seuils très exigeants du ministère. Vous l'avez dit, une trentaine d'établissements — je ne savais pas qu'on était déjà arrivés à ce nombre important — n'y sont pas arrivés, et essayer de

transformer un succès en échec. Sincèrement, moi, je ne sais pas, je reste presque sans voix. Je me demande si c'est un problème de compréhension intellectuelle, si vraiment ce n'était pas clair, les choses ont pourtant été dites en propos liminaires. Monsieur le DGSA a fait un exposé très clair. Je ne sais pas si ce n'est pas compris ou si c'est une posture politicienne, mais là, on n'est pas au conseil municipal d'un village. Il faudrait peut-être avoir un peu de sérieux. La situation est tendue nationalement. On a des équipes qui ont fait un travail formidable, et je ne parle pas des équipes politiques qui ont pris des décisions difficiles. Je parle des équipes administratives. Je parle de la directrice du budget qui est assise ici même. Je parle du directeur des affaires financières et des achats, et bien sûr, de Monsieur le DGSA en charge des finances de cet établissement. Ce sont des collègues qui n'ont pas ménagé leurs efforts, accompagnés de la direction des ressources humaines, puisque bien entendu, la consommation, le pilotage de la masse salariale se fait à la RH. Ce sont plusieurs services de l'université qui ont travaillé. Donc, ce mot-là a un sens. Je sais que tout le monde ne le connaît pas, mais ce mot-là a un sens. Il y a des gens qui arrivent le matin avant 8 heures, parfois à 6 heures, n'est-ce pas, Madame la directrice du budget, et qui sont là toute la journée et qui travaillent. Et c'est grâce à ce travail qu'on y est arrivé. C'est effectivement un courage politique de prendre les décisions, même si elles sont déplaisantes pour certains, pour maintenir cet établissement à flot, parce qu'on est conscient de la nécessité de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'établissement, l'intérêt général, et pas des intérêts particuliers. Et là, vraiment, je trouve ça d'une grande malhonnêteté, moi, je suis désolé, parce que les choses sont très claires, de traduire ce qui a été dit, qui est une réussite en échec, franchement, c'est lamentable. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur PORTECOP.

M. PORTECOP, BIATSS : Merci, Monsieur le Président. Je trouve qu'il est important de prendre le temps de savoir où nous en sommes. Le temps de l'auto-flagellation, de mon point de vue, est terminé...

M. le Président : Ou de la flagellation.

M. PORTECOP, BIATSS : Ah oui, ou de la flagellation. Parce qu'il est vrai que nous avons cette mission d'être un phare. L'université est censée être un peu l'élite dans nos sociétés. Nous devons montrer l'exemple. Les collectivités elles-mêmes sont un exemple. On le voit. Les communes tombent les unes après les autres. Le marasme socio-économique règne. Et nous avons la chance d'être au rendez-vous de ceux qui montrent l'exemple. Alors, de grâce, valorisons ça ! Parce que ce sont autant d'éléments qui sont de nature à renforcer nos positions dans nos sociétés, à renforcer notre attractivité et notre exemplarité. Nous avons des enseignements de gestion, de management et de toutes les disciplines. Quand nous donnons l'exemple, soulignons-le. Le Conseil d'administration est d'ailleurs là pour ça, et je m'en félicite.

M. le Président : Merci, Monsieur PORTECOP. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Ce sera une prise de parole conclusive, Monsieur le Président. Encore une fois, n'y voyez pas une critique systémique et malveillante de ma part. Comme souvent, je pense que votre analyse vous y amène. Mon analyse, elle est simple, c'est qu'elle s'appuie d'abord sur un de vos commentaires, en début d'année. Malheureusement, je n'ai pas les PV. C'est pour ça que j'ai insisté en questions diverses sur les PV, puisqu'il y a une question que je vous ai posée, sur les réunions récurrentes des présidents de l'université dans l'Hexagone, sur les difficultés, précisément, des universités. Vous m'avez répondu, j'avais été assez surpris, je l'avais noté et pas retrouvé, pardonnez-moi, que l'université ne se heurtait pas à de

difficultés particulières. C'était cette année. C'est la raison pour laquelle je m'étonne de cette brutalité. Ce n'est pas tant les actions, c'est pour ça que je ne vote pas contre, mais c'est la brutalité, c'est le gap entre le commentaire que vous faisiez en début d'année, où de façon habituelle, le propos était lénifiant. Et la réalité d'aujourd'hui, quelques mois après, ça s'arrête là.

M. le Président : Bon, je ne sais pas de quoi vous parlez, Monsieur AUDEBERT. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui veut prendre la parole ? Oui, Monsieur le Vice-président.

M. SAFFACHE, VP Pole Martinique, PR : Oui, sans polémique aucune, juste peut-être pour rappeler à nos collègues la situation de certains établissements qui sont justement passés sous tutelle. J'en ai rencontré d'ailleurs fortuitement. Il y avait une soutenance de thèse lundi, me semble-t-il, et j'ai rencontré par hasard sur le pôle un collègue de l'université de La Réunion, le professeur François TAGLIONI, qui est un collègue et ami d'ailleurs. Nous avons échangé un assez long moment sur la situation de son établissement qui est aujourd'hui sous tutelle. Il me disait toute la difficulté qu'il avait à fonctionner au sein de cet établissement désormais, car tout est figé, tout est restreint. Il n'y a plus de campagne d'emploi. Il n'y a plus de possibilité d'avoir de promotion. Il n'y a plus de possibilité. Les primes sont véritablement réduites à la portion congrue. Et donc, moi, je ne vais pas rentrer dans l'échange, dans les propos qui viennent d'être tenus. Ce n'est pas ce qui est intéressant. En fait, ce qui est fondamentalement intéressant, par contre, c'est de se dire que nous sommes encore dans un établissement qui, pour toutes les raisons qui ont été évoquées précédemment, garde encore la tête hors de l'eau. L'idée, c'est véritablement que nous fassions tous, autant que nous sommes, le job, pour que nous gardions encore la tête hors de l'eau. Alors, la gouvernance le fait. Monsieur le Président a cité un certain nombre de collègues administratifs qui, par leurs engagements au quotidien, maintiennent cet établissement hors de l'eau. Et moi, je prendrai toujours cette formule, la formule du bateau, c'est-à-dire qu'on est tous dans le même bateau. Si le bateau coule, parce que j'ai peut-être le sentiment que certains, des fois, ont des envies de naufrage, mais si le bateau coule, tout le monde coule, parce que nous sommes tous sur le même bateau. Voilà, je terminerai et ça, ce sera conclusif, par contre.

M. le Président : Merci, monsieur le Vice-président. Monsieur ARTHON, vous avez demandé la parole.

M. ARTHON, MCF : Oui, merci, Monsieur le Président. Cher collègue, bonjour. Je souhaitais tout d'abord saluer la présentation du DGSA Finance. Je crois qu'on ne se rend pas bien compte, certains sans doute, des efforts et du dynamisme affichés depuis un certain nombre d'années. Je pense que si on prend un peu de recul, nous voyons bien qu'entre la situation depuis l'UA, il y a dix ans, et aujourd'hui, les choses ont quand même bien évolué. Je crois que c'est à partir de ce point qu'on doit considérer le chemin parcouru. Et enfin, dire la chose suivante, je crois que, Monsieur le Président, vous l'avez bien rappelé que l'effort engagé est un effort commun. Je suis directeur de composante, et je dois dire que le personnel administratif et le Conseil d'administration de l'UFR sont bien conscients de la réalité et du défi qui se portent à notre niveau. J'aimerais bien savoir quelle est la contribution de cette personne, du collègue, qui n'a de cesse de mettre en question le travail réalisé à cet effort collectif ? Merci, Monsieur le Président.

M. le Président : Merci infiniment, Monsieur ARTHON. Monsieur HUNEL et Monsieur HARAL.

M. HUNEL, MCF : Oui, je tiens à remercier Monsieur le DGSA pour sa présentation. J'aurais quelques questions. C'est juste pour ma compréhension, et ce n'est pas du tout dans un esprit critique, c'est juste pour

m'éclairer. Ma première question porte sur : pourquoi le plafond d'emploi, sous plafond État a-t-il été diminué de 10 ETP ? Et la deuxième question relative à cette première, c'est l'augmentation des ETP sur ressources propres : est-ce qu'elle est liée à une augmentation des recettes propres ? Et justement, quel est le risque si ces recettes ne sont pas au rendez-vous ? C'est juste pour ma **inaudible 01:13:28**.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Sur la première question, le plafond d'emploi État a été ajusté au regard de la SCSP que nous **inaudible 00:13:42** aux emplois de l'établissement. On a le tableau des emplois et des ressources en face. Si avec 90 millions on ne peut se payer que 938 ETP, ça ne sert à rien de mettre un plafond au-delà pour faire gonfler artificiellement des chiffres. On fait concorder le tableau des emplois avec les enveloppes budgétaires. Sur les emplois sur ressources propres, les personnels employés sur ressources propres ne sont réellement employés que quand les recettes sont certaines, voire encaissées, voire des avances encaissées.

Il y a une procédure RH qui, d'ailleurs, valide, sécurise ce point puisque pour chaque emploi financé sur ressources propres, Madame la DRH et ses équipes, bien sûr, transmettent à des services financiers et budgétaires une demande d'autorisation pour s'assurer que la recette est bien là ou va bien être là.

M. le Président : M. HARAL avait demandé la parole.

M. HARAL, BIATSS : Merci, Monsieur le Président. Je voulais dire que notre établissement assure ses obligations que ce soit en matière salariale, de fonctionnement, d'investissement. À ma connaissance, et pour le rappeler, on a beaucoup d'activités qui sont exemptes et qui mettent en difficulté des entreprises. À ma connaissance, l'université n'a pas mis en difficulté un opérateur économique. Je suis désolé, Monsieur AUDEBERT, mais quand je me rappelle, il y a une époque où on devait réorganiser l'administration, ça n'a jamais été fait. Je crois qu'il y a deux mois, je me rappelle, on a payé un cabinet d'audit, un cabinet pour réorganiser les services. Ça n'a jamais été fait. On a payé 300 000 euros, 300 000 euros qui ont été mis à la poubelle. Et moi, quand j'ai vu le rapport d'audit, même un étudiant de master 2 aurait mieux fait. Honnêtement. Franchement, non, mais je le dis, j'ai été invité à une réunion, soi-disant de réorganisation, parce qu'à l'époque, rappelez-vous, on passait au CEF, il fallait organiser l'administration des finances, les ressources humaines, on a invité le patrimoine. J'arrive à une réunion qui dure une heure, et on me dit, voilà, « Monsieur HARAL, on nous a dit de faire une réunion, mais rien. Il n'y a rien qui s'est passé ». Or, le Président de l'université, Monsieur GEOFFROY, a réorganisé les services en embauchant des cadres de haut niveau. Justement, pour avoir des éducateurs, Monsieur LAMOUREUX en fait partie. On reconnaît que chaque fois qu'il fait une présentation, c'est clair. Bien sûr, il y a des questions, on n'est pas des spécialistes de la finance, mais au moins, on a des éducateurs, on a des données. Et je répète encore, l'UA, à ma connaissance, n'a jamais fait défaut à un opérateur économique. Je crois qu'on traverse un moment difficile. Le Président l'a rappelé, il y a des établissements publics, notamment une trentaine d'universités, qui connaissent des difficultés. Après une période qui a été très difficile, je ne vais pas revenir dessus, on est quand même sur une bonne trajectoire. Maintenant, il s'agit de gérer au mieux en fonction de la politique qui est décidée au niveau national.

M. le Président : Merci, Monsieur HARAL. Effectivement, je précise que les choses se dégradent très rapidement au niveau national. Nous, on est obligés, en tant qu'opérateurs de l'État, on est de toute façon impactés par cette trajectoire nationale. Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, BIATSS : Oui, j'ai une autre question toujours pour m'éclairer. J'ai pu comprendre, si j'ai bien lu, qu'il y a une diminution d'environ 35 % des autorisations d'engagement en investissement. Est-ce que ça, c'est essentiellement lié au report du marché de travaux sur 2026 ? Et si c'est le cas, est-ce qu'on est sûr d'avoir la ressource, dans ce contexte inflationniste, pour pouvoir réaliser les travaux ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Oui, il s'agit bien de reprogrammation sur 2026. Et pour la plupart, les financements sont déjà arrivés. Il s'agit de financements État-Région pour lesquels on a déjà les sous. Ce qui explique, d'ailleurs, notre niveau de trésorerie élevé.

M. HUNEL : Est-ce que cette ressource-là, sous 2026, avec l'inflation, sera suffisante pour pouvoir faire les travaux ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : A priori, oui. Je parle sous contrôle du collègue administrateur, Monsieur HARAL, mais a priori, oui, bien sûr, il y a toujours de l'imprévu dans les travaux. Il y a toujours une inflation. Après, l'établissement a aussi un fonds de roulement et a voté un plan pluriannuel d'investissement. Et si jamais il y avait des surcoûts très importants, mais là, il y aura des arbitrages qui seront présentés à M. le Président. Mais a priori, tout est prévu avec les aléas que l'on connaît.

M. le Président : Merci, Monsieur le DGSA. Alors, il va falloir qu'on passe au vote tout de même, mais Monsieur HARAL, vous aviez quelque chose à dire, et Madame ROMANA ensuite, et ensuite, on va passer au vote.

M. HARAL, BIATSS : Oui, merci, Monsieur le Président. Pour compléter les propos de Monsieur le DGSA Finance, le gros désinvestissement qui se fait au niveau du patrimoine et qui impacte effectivement le budget d'investissement est financé par des financements extérieurs. Autrement dit, le contrat de convergence et des opérations spécifiques liées à l'énergie qui sont financées par le ministère. Dans ces projets, il y a très peu de fonds pour l'établissement. Comme l'a rappelé Monsieur le DGSA, s'il y a quelques travaux supplémentaires, ça peut être pris sur le budget de l'établissement, mais le gros de ce financement se fait par un financement extérieur.

M. le Président : Merci, professeure ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Voilà, merci. Dans le ratio Dizambourg, il y a les masses salariales sur les ressources propres. Alors, je crois que j'avais déjà posé cette question en Conseil pôlaire, mais je la repose ici, toujours pour qu'on voie un peu plus clair dans ces histoires et non pas pour polémiquer sur quoi que ce soit. Peut-on savoir quel est l'impact des heures complémentaires du personnel, des primes, etc. Vous voyez, parce qu'à chaque fois, et encore une fois, moi je rejoins le collègue AUDEBERT quand même, c'est que voilà, moi je vois bien, par exemple, à l'administration centrale et que les collègues de l'administration centrale comprennent très bien mes paroles, je ne suis pas en train de dire « il ne faut pas », bien au contraire, et c'est ce qu'on va voir dans le budget initial. Si jamais on n'arrive pas à avoir des ressources propres au travers des travaux de recherche, parce que je ne sais pas, on dépose un projet de recherche et on est sur une masse salariale de 70 %, quel est l'impact de ces projets sur l'augmentation du ratio de Dizambourg, sachant qu'en plus, on est à 70 % des fois. 01 :29 :47 En Guadeloupe, nous, on a été refusés pour un 70 %, on est à 84 % . Je ne sais pas, moi je ne suis pas mathématicienne. Je pense qu'en gros, ça va faire baisser le ratio plutôt que le faire

augmenter. Mais je reviens quand même à ma première question, je me suis un peu perdue, quel est l'impact de chacun des postes sur le ratio, est-ce qu'on pourrait avoir au moins cet éclairage ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Oui, bien sûr. Désolé, Monsieur le Président, je n'attends même plus d'avoir la parole. Alors, pour précision, c'est les charges de personnel divisées par les produits encaissables. Donc les charges de personnel, on parle bien de comptabilité générale, donc là, tout est comptabilisé. Par exemple, vous demandiez pour les heures complémentaires, des heures complémentaires qui ont été réalisées en 2025, mais qui ne seront payées qu'en 2026, elles appartiennent bien aux charges de personnel de 2025. Elles compteront sur le ratio de 2025. C'est la différence entre les recettes encaissables que je vous présente dans les tableaux et les charges de personnel. Et les produits encaissables, c'est pareil. C'est de la comptabilité générale. Là, on est bien sur tous les produits qui arrivent, déduction faite de toutes les provisions, etc., des choses qui ne sont pas encaissées. Sur, par exemple, le coût des heures complémentaires, il me semble, mais ça, c'est en réserve, peut-être que Madame la DRH a mieux les chiffres en tête que moi, les heures complémentaires, je crois que c'est 2,5 millions d'euros, peut-être plus, peut-être moins, si c'est ça, ça représente à peu près 2,2 % du ratio Dizambourg. Les maquettes, elles ne peuvent pas tourner sans heures complémentaires, donc il y a ça aussi, c'est juste les heures complémentaires.

Après, toutes les primes, etc., ça se calcule, mais là, je n'ai pas détaillé chaque prime, combien chaque prime pèse sur le ratio. Pourquoi ensuite un ratio de 50 % sur les projets et pourquoi c'est quelque chose qu'il faut vraiment faire respecter ? C'est parce que la charge de personnel, il faut aussi la travailler en coût complet, ça veut dire qu'à un moment donné, là aujourd'hui, on a 50, 60 emplois. On voit que les emplois sur ressources propres, ça prend une place un peu plus importante. Aujourd'hui, ça prend une place plus importante en termes d'effectifs et en charge de travail pour les directions des ressources humaines et pour les directions du budget qui suivent ces effectifs-là. À un moment donné, ça va induire des coûts, par exemple, les établissements pour lesquels il y a 200 emplois en ressources propres, mais il y a beaucoup plus d'effectifs dans les directions supports. Il ne faut pas arriver à des dérives comme ça. Mais si jamais il ne faut pas y arriver, et à la fois, il ne faut peut-être pas à un moment donné s'en priver, mais il faut rester dans un ratio raisonnable, pour que chacun ait le temps de s'y préparer, et en tout cas, pour que ça soit vraiment aussi profitable à l'établissement, pour que ça reste profitable à l'établissement. C'est pour ça que ce seuil de 50 % a été défini et proposé dans la lettre de cadrage. Je ne sais pas si je suis très clair.

M. le Président : Bien, merci Monsieur le DGSA, ça c'était très clair. On va passer au vote sur les tableaux qui sont soumis au vote. Je parle sur votre contrôle, Monsieur le DGSA, c'est les numéros 1, 2, 4 et 6, c'est ça, je crois ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Oui, c'est ça. Le tableau des emplois, le tableau des autorisations budgétaires, le tableau des équilibres financiers et la situation patrimoniale. Très bien.

M. le Président : Bien. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention pour le tableau. Une abstention. Qui vote contre ? Merci.

b) Budget initial 2026

M. le Président : Nous passons au budget initial 2026. Monsieur le DGSA, je vous rends la parole.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Merci Monsieur le Président. Voici la présentation du budget initial 2026. Ce budget initial est marqué par un niveau de contrainte élevé sur les finances publiques, une stabilisation de la SCSP qui ne couvre pas le glissement vieillesse technicité ni les dépenses supplémentaires de fonctionnement où il y a une hausse que partielle du financement du CAS Pensions qui réaugmente en 2026 de 4 % et aussi la prestation complémentaire santé qui sera à mettre en œuvre en 2026 et là aussi, il y en aura qui ne sera pas compensée par la SCSP. Les 4 % de CAS Pensions qui représentent 1,3 million nouveau, donc on additionne 1,3 en 2025, 1,3 aussi en 2026. On est à plus de 2,6 millions d'euros de hausse de CAS Pensions en seulement deux ans. L'État ne compensera qu'à hauteur de 40 % sous réserve, bien sûr, que la loi de finances passe avec ces éléments-là. En tout cas, on a prévu exactement ce que le ministère nous a demandé de prévoir sous couvert des rectorats.

Une limitation des nouveaux investissements non engagés, là aussi on nous demande de limiter, de vraiment prévoir les investissements qui sont engagés, déjà financés, déjà prévus dans un plan, mais ne pas en prévoir de nouveaux. Et enfin, un contrôle renforcé de la trésorerie des EPSCP. Les axes stratégiques suivis pour la construction de ce budget sont les suivants :

- une offre de formation soutenable, attractive, ancrée sur son territoire ;
- une recherche structurée, performante, alignée sur les priorités institutionnelles ;
- une politique RH maîtrisée et responsable ;
- un investissement structurant dans le numérique et le patrimoine ;
- un développement de la vie étudiante, de l'engagement communautaire et de l'attractivité internationale.

Au niveau des autorisations d'emploi, on a une masse salariale qui est fixée à 95 482 704. Sur cette masse salariale, 91,9 millions correspondent aux emplois financés sur SCSP et 3,6 millions sur les emplois financés sur ressources propres. Ensuite, sur le plafond global des emplois, il est fixé à 1 008 ETPT. On a 445 personnels BIATSS, dont 430 sur plafond État et 518 enseignants-chercheurs sur plafond État et 45 sur ressources propres.

Au niveau de la politique RH, qui sera déclinée en 2026, il y a la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, la consolidation d'outils de pilotage RH et financiers et la fiabilisation du système d'information RH. Les autorisations budgétaires, qui sont présentées, sont déclinées comme suit :

- des dépenses d'investissement à hauteur de 16 398 000. C'était au budget rectificatif technique à 12 millions. Là, on retrouve ce qui a été dégonflé en 2026 ;
- le fonctionnement qui passe de 18,5 millions au budget rectificatif technique à 21,3 millions au BI 2026 ;
- les charges de personnel qui passent de quasiment 94 millions à 95,5 millions, où là, c'est en très grande partie, 80 %, c'est l'impondérable, c'est l'augmentation du CAS Pensions.

Les dépenses en crédits de paiement suivent la même trajectoire avec un peu plus de crédits de paiement sur les investissements puisqu'il y a de nombreuses opérations qui vont être clôturées l'année prochaine, qui ont été engagées les années précédentes et qui seront finies d'être payées l'année prochaine. Dont :

- des crédits de paiement à hauteur de 18,7 millions ;

- des crédits de fonctionnement à hauteur de 20,9 millions ;
- des crédits personnels de 95,5 millions.

Un focus sur les investissements en patrimoine. Sur la Guadeloupe, il y aura :

- l'achèvement de la restructuration et réhabilitation du bâtiment d'enseignement UFR SEN ;
- les travaux de réparation post-tempête Fiona ;
- l'aménagement et la modernisation de la salle de conseil ;
- le remplacement de la climatisation de l'administration générale ;
- l'aménagement de la salle de collection, grand secteur de la Caraïbe à la BU de Fouillole ;
- les études de maîtrise d'œuvre pour l'installation de modulaires à l'UFR de médecine ;
- la réfection des systèmes de sécurité incendie, l'UFR SJE et bâtiments Mero ;
- et la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments, dont l'UFR Santé, SJE, bâtiments d'accueil PUR, la BU, Camp Jacob.

Sur le pôle Martinique, on a :

- les premiers équipements du pôle universitaire de santé seront financés ;
- la construction de la maison de la Vie étudiante, donc l'ancien **inaudible 01:32:30** en phase de conception et démolition ;
- la réhabilitation et extension de l'UFR Jean BERNABE ;
- la sécurisation du campus de Schoelcher ;
- l'achèvement de la réhabilitation loge d'entrée campus ;
- la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments, dont l'IUT, bâtiments administratifs du PUR, bâtiments SESTE et bâtiments D.E. 1977.

Sur les recettes, le total des recettes prévues au budget initial est de 122 371 841 euros. Parmi ces recettes, 121 millions sont des recettes globalisées. Un focus sur les recettes globalisées : sans surprise, on retrouve la subvention pour charges de services publics que nous avons prévue à la baisse par rapport au budget rectificatif 2025. C'est ce qui nous a été demandé par le ministère : ne prévoir ici uniquement la SCSP soclée, donc hors actions spécifiques et hors COMP, contrats d'objectifs, de moyens et de performance. Nous avons prévu uniquement de la SCSP à hauteur de 100 482 612 euros. Les crédits du COMP, pour ne pas perdre sur la dynamique qui est en place pour mettre en œuvre toutes les actions du COMP, ont néanmoins été prévus, mais pas en SCSP, en recettes, en ressources diverses, et ils pourront être remis à disposition. Ça nous permet de mettre à disposition les crédits de dépense une fois que ce contrat sera officiellement signé et que les crédits commenceront à nous être versés.

Au niveau des équilibres financiers et soutenabilité, on a :

- un solde budgétaire de moins 12,6 millions, qui correspond à tous les décaissements des travaux immobiliers, néanmoins un résultat net comptable de 271 000 euros ;
- une capacité d'autofinancement qui est encore très bonne, jusqu'à 4 millions d'euros ;
- un fonds de roulement de 25,5 millions ;
- une trésorerie finale de 27 millions d'euros ;
- des indicateurs clés de soutenabilité, 84 jours en trésorerie, nettement supérieure aux 30 jours ;
- un fonds de roulement de 79 jours, là aussi, nettement supérieur au seuil de 15 jours ;

- les charges de personnel qui, avec toutes les actions qui ont été mises en place, on tend vers les 83 %, puisqu'on est à 82,47 %, comme vous l'avez vu, ce n'est pas faute de manque de décision de la gouvernance, uniquement des charges incompressibles, comme l'augmentation du CAS Pensions, qui passe déjà pour 1,3 million de la masse salariale.

Les indicateurs restent satisfaisants. Il a été confirmé également sur l'avis donné par Monsieur le Recteur, du rectorat de Guadeloupe, chancelier de l'université. Une vigilance particulière est portée sur l'évolution de la masse salariale et les produits encaissables. Là, c'est ce que l'on suit mensuellement. Tous les services concernés de l'administration générale, RH, budget, finances et agences comptables.

Je profite de ce moment pour montrer aussi l'évolution de la fonction budget et finances sur cette année 2025 et mise au regard des recommandations de la Cour des comptes. Donc, en bleu, ce sont nos avancements en 2025 et en 2026. C'est ce qui est prévu en 2026 : d'atteindre les 100 %. Sur la mesure et la soutenabilité budgétaire des activités, vous avez pu voir que vous êtes à présent documenté sur la soutenabilité financière de l'établissement tout au long de l'année. On prévoit de progresser encore sur cette documentation détaillée davantage. Sur la thématique accompagnée, formée, conseillée et alertée, plus de 50 collègues gestionnaires en administration dans les pôles, dans les composantes, donc gestionnaires financiers. Plus de 50 ont été formés sur les deux pôles, formés en dépenses, formés en recettes, formés au titre aussi du régime des gestionnaires publics. Plus de 50 formés via des formations qui ont eu lieu d'ailleurs en interne par des collègues identifiés comme experts métiers au sein de l'UA.

Au niveau de la sécurisation des dépenses et des recettes, là, tous les principes ont été rédigés, les procédures rédigées et mises à disposition sur une plateforme partagée.

Piloter les investissements à l'UA : c'est un travail que l'on mène avec la direction des systèmes d'information et la direction du patrimoine pour piloter au plus fin les investissements de l'UA. Les tableaux de bord sont faits et méritent d'être encore consolidés.

Sur le suivi des dépenses de masse salariale, un gros travail a été fait pour suivre cette masse salariale, notamment sur ressources propres. On a passé un cap sur cette fin d'année avec les services de la DRH et la direction du budget qui suivent conjointement cette masse salariale avec des fichiers partagés.

Renforcer la fonction achat : là aussi, il y a une professionnalisation des acteurs, un renforcement des équipes, c'est toujours en cours et il y a des actions de performance prévues sur les mois à venir.

Renforcer le suivi des recettes : une collègue a pris un poste de gestion des recettes à l'administration générale. Il y a un pilotage fait par l'administration générale et ça a été vu à travers les comptes, pas plus tard qu'hier, par les commissaires aux comptes qui ont fait une revue intermédiaire et qui ont souligné qu'on avait déjà atteint, au niveau des recettes, les objectifs que l'on avait atteints l'année dernière au 31 décembre. Cette année, on les a atteints au 31 octobre. On voit qu'au niveau des recettes, on a performé sur cette année en termes d'encaissement.

Renforcer la fonction budget, ça a été dit également. Un coordonnateur budgétaire a complété les équipes de la direction du budget et va travailler notamment sur les projets pluriannuels.

Définir : des indicateurs clés de suivi, c'est ce qui est présenté mensuellement à notre gouvernance.

Réviser la procédure budgétaire et la mettre en application : c'est tout ce qui a été mis en œuvre depuis le début de l'année et qui est mis à disposition sur l'espace partagé **inaudible 01:40:34**.

Organiser la démarche de contrôle interne : c'est en cours avec le recrutement de la contrôleur interne et tout ce qui a été mis en place depuis son arrivée et valorisé un peu partout dans l'UA.

En conclusion, dans un contexte national marqué par de fortes contraintes, le budget initial 2026 de l'université a été construit avec prudence et une attention particulière au respect des exigences réglementaires. L'Université des Antilles préserve ses capacités de développement nécessaires à la mise en œuvre de ses missions principales en mobilisant ses réserves. L'Université des Antilles consolide ses priorités stratégiques, offrant une formation de qualité ancrée dans son territoire :

- renforcer l'excellence scientifique ;
- soutenir l'engagement étudiant ;
- réussir sa transition numérique et patrimoniale ;
- et accroître son rayonnement régional et international. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président : Merci, Monsieur le DGSA. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci, Monsieur le Président. Au risque de paraître lamentable, etc., je suis obligé d'abord de remercier Monsieur le DGSA. J'ai en particulier apprécié, effectivement, comment dirais-je, cet état d'avancement des recommandations des Cours des comptes b qui est très global. Habituellement, sur les recommandations des Cours des comptes, souvent, **inaudible 01:42:10** une telle recommandation qui arrange le protagoniste. Là, c'est très global. J'ai bien aimé, si vous me permettez cette remarque. Ma question, concernant ce budget initial, c'est, ne considérez-vous pas, Monsieur le DGSA, que c'est un budget qui propose des trajectoires très fortement dégradées, paradoxales, voire, j'espère que vous allez m'en convaincre, qui pourraient confiner un caractère insincère. Alors dégradée, pourquoi ? Parce que c'est la même chose que pour le BR1, avec un solde budgétaire déficitaire inédit à 12,7 millions et, corrélativement des niveaux massifs et inédits, encore, de prélèvements sur nos fonds de roulement et, pire, sur notre trésorerie, avec un ratio des plus inquiétants, les charges de personnel sur les produits encaissables. On arrive en tangente à 83 %, alors à quelques dixièmes de pourcent près, mais tant mieux si on est en dessous de quelques dixièmes de pourcent. J'ai ce sentiment que ça serait dégradé. Ensuite, paradoxalement, au regard de l'augmentation du plafond des emplois financés sur ressources propres, on passerait de 42 à 60 ETPT sur ressources propres en deux ans, soit près d'un tiers ou plus. Ça me paraît énorme, sans doute nécessaire, mais énorme, alors qu'on fait face à une faiblesse, en tout cas à date, de nos ressources propres, si j'ai bien vu que vous souhaitiez pratiquement doubler le volume. Et peut-être insincère, j'espère me tromper, avec, par exemple, un COMP censé renforcer nos ressources propres, qui est inscrit en recette, mais est-il en dépense ? Je n'ai pas aimé, en revanche, la dichotomie entre le gel et l'inscription. Est-ce qu'il y a vraiment, à la fois en recette et en dépense, cet équilibre-là ? Parce que ça me rappelle singulièrement l'inscription, et là, je me tourne vers la VP Pôle Guadeloupe, cette fameuse convention Crous d'un million d'euros non signés qui avait été inscrit **au budget [Inaudible 1 :44 :20]**. Je ne sais pas, de toute façon, on en reparlera, en Pôle, qui me paraissait insincère dans la présentation.

M. le Président : Bien, Monsieur le DGSA, je ne sais pas si vous souhaitez répondre, je vous laisse le choix de répondre ou pas, parce que là, effectivement, les propos sont assez tendancieux, mais juste avant que vous répondiez, quand même, je précise qu'il y a un travail qui est fait au niveau du contrôle de l'égalité et au niveau des rectorats concernant la sincérité, justement, des éléments qui sont proposés, l'équilibre réel, leur soutenabilité... Et donc, les personnes chargées de ces fonctions, de ces missions sont compétentes pour le faire à double titre, c'est-à-dire qu'elles ont la fonction qui leur permet de, mais elles ont aussi les connaissances qui permettent d'effectuer ces analyses et ces contrôles. Être élu au Conseil d'administration ne fait pas de vous un contrôleur, ne fait pas de vous la tutelle de l'université, ni un conseiller de la Cour des comptes. Il faut que chacun puisse quand même savoir la place qui est la sienne et mesurer ses propres compétences avant de se lancer dans des charges de ce type sur des domaines totalement inconnus et incompris. Maintenant, je vais laisser Monsieur le DGSA, puisqu'il a décidé d'avoir la clémence de répondre. Donc, je le laisse répondre.

M. LAMOUREAUX, DGSA Finances : Merci, Monsieur le Président. Je terminerai par l'insincérité. Je vais d'abord répondre au reste. Sur le budget dégradé, on voit qu'il est en progression surtout, et je ne dirais pas « dégradé », je dirais surtout « maîtrisé ». Il est maîtrisé. Ce budget est maîtrisé et tout ce qui est prévu, ça a été étayé, ça a fait l'objet de discussions avec les pôles, avec les directions, avec des dialogues de gestion qui se sont tenus avec tous les acteurs qui ont participé à ce budget. Voilà la façon dont il a été conçu. Et non, il ne me paraît pas dégradé, mais au contraire, respecté tout ce qui nous a été donné comme recommandations aussi ministérielles. Sur le COMP, il est bien prévu en dépenses et également en recettes. Les recettes n'ont pas été prévues en SCSP, comme je l'ai dit, mais en autres ressources. Ça a été indiqué à notre tutelle et pour pouvoir prévoir en parallèle les dépenses et pour que les dépenses puissent être faites sans avoir à attendre le BR1. C'est ce qui a été fait, mais tout est bien prévu dans le COMP. Au niveau des emplois, il passe de 42 à 60, puisqu'il y a effectivement les emplois du COMP. Alors, le COMP qui, là aussi, respecte les 50 %, le seuil de 50 % de financement d'emplois sur ressources propres. Il y a les emplois du COMP, il y a aussi les emplois pour EUNICoast, puisqu'on n'a pas encore terminé les recrutements qui sont prévus sur certains projets et tous les contrats, les thèses sur les recherches, entre autres.

Sur les - 12 millions d'euros, c'est le solde budgétaire entre tout ce qui a été engagé sur les travaux en termes d'investissement et ce qu'il va falloir, un jour, payer. Là, vous avez vu que le tableau des investissements, il est quand même bien plein au niveau du patrimoine. Et donc, tous ces travaux ont un coût. Ce sont les 12 millions que nous avons aujourd'hui largement sur le compte au trésor. Et enfin, sur l'insincérité, là, je n'ai pas franchement envie d'être poli. Je ne suis pas un « clown de frérie », Monsieur l'administrateur. Je suis DGSA en charge des finances, diplômé. Et sur ça, je ne peux pas recevoir... Je présente aujourd'hui un budget devant vous, devant tous les administrateurs. Je fais porter un engagement à vous, administrateurs, et moi, ça m'engage aussi de vous présenter ces chiffres-là. Non, le budget qui vous est présenté n'est pas insincère. Il a fait l'objet, comme l'a rappelé Monsieur le Président, de plusieurs allers-retours avec Madame la contrôlease budgétaire du rectorat de Guadeloupe. Il a fait l'objet aussi d'un pré-conseil d'administration et aussi de plusieurs échanges dans nos réseaux financiers. Voilà ! Merci, Monsieur le Président.

M. le Président : Merci, Monsieur le DGSA, sous les applaudissements nourris des administrateurs. Madame la Vice-présidente de Pôle souhaite s'exprimer aussi puisqu'elle a été également citée.

Mme JEAN-ALEXIS, VP pôle Guadeloupe : Je vous remercie, M. le Président. Je rappelle, M. AUDEBERT, qu'au Conseil de Pôle, c'est un budget prévisionnel qui est présenté. En effet, dans les recettes, 100 000 euros d'une convention Crous ont été présentés en janvier 2025. Vous avez dit un million, mais moi, j'ai dit 100 000 euros. C'est bien 100 000 euros qui ont été présentés, une convention qui est en cours et que nous devons signer. Nous avons toute l'année pour faire des négociations, pour échanger avec le Crous. Ce sont des consommations de fluides, d'électricité, consommées par le Crous, qu'ils nous doivent à l'université. Mais pour cela, il est nécessaire de faire une convention. Vous savez très bien que la directrice du Crous a été nommée en juin 2025, en fin d'année, et son prédécesseur n'a pas signé la convention avant de partir. La DGS suit le dossier. Madame KARIOUA a suivi le dossier. Il y a toute une équipe administrative qui suit le dossier sur la convention du Crous pour que ce soit validé. Donc, soyez sûrs qu'il s'agit que nous, on vous présente un budget sincère au Pôle, tellement que vous avez même dans les devis, dans les dépenses prévisionnelles, dans les dépenses effectuées, vous avez même des chiffres avec des virgules, des nombres décimaux, pour bien vous présenter qu'il s'agit de sincérité. Et ce ne sont pas des chiffres farfelus qui vous sont présentés. Je vous demande de bien vous les respecter. En effet, moi, je ne m'aventurerai pas, peut-être que vous, vous avez cet état d'esprit de faire toute sorte de magouilles ou autre, moi, je ne vais pas m'aventurer dans ce genre de démarche et tous les documents que vous représentez sont sincères parce qu'après, en effet, on a des contrôleurs qui viennent par la suite.

M. le Président : Bien, merci beaucoup, Madame la Vice-présidente, pour ce recadrage nécessaire. Est-ce que vous avez d'autres questions, si possible intelligentes, sur ce budget initial 2026 et dans le respect des personnes et du travail effectué par les personnes, s'il vous plaît ? Parce qu'on n'est pas dans une arène. Sinon, tout le monde peut changer de ton. Monsieur HUNEL, vous avez demandé la parole.

M. HUNEL, BIATSS : Oui, merci, Monsieur le Président. Oui, j'espère pouvoir poser des questions intelligentes.

Mme JEAN-ALEXIS, VP pôle Guadeloupe : C'est important.

M. HUNEL, MCF : Je ne sais pas c'est quoi l'intelligence. Juste pour ma gouverne, pour bien comprendre, Monsieur le DGSA, le déficit budgétaire, c'est une bonne ou une mauvaise chose ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Le déficit budgétaire, c'est uniquement un décaissement. C'est le décaissement. Ce n'est pas un déficit comptable. Vous avez vu qu'il n'y a pas de déficit comptable. On est en excédent de 271 000 euros. C'est juste qu'il y a des années où, quand on encaisse des avances et qu'on réalise les travaux l'année suivante, le solde budgétaire, c'est un solde budgétaire. C'est le solde budgétaire, ça n'a rien à voir avec... Ça joue sur notre niveau de trésorerie. Le solde budgétaire, qui est là de - 12 millions d'euros, vous allez avoir moins de 12 millions d'euros en trésorerie. Ce n'est pas... C'est uniquement le décalage des flux d'une année sur l'autre.

M. HUNEL, MCF : J'ai une deuxième question. Quelles sont les raisons de la baisse de 53 % des recettes fléchées ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Là, c'est uniquement sur les projets qui se terminent. Et comme tous les projets nouveaux, les projets de recherche, ils vont être présentés au budget rectificatif numéro un. Là, pour

le moment, ils sont globalisés, puisqu'ils sont en prévision. Tous les projets qui sont en cours de dépôt auprès de la DIREV ont fait l'objet d'un chiffrage et d'une prévision prudente dans le budget initial, mais sont pour le moment globalisés. Et quand on saura si on est lauréat ou pas sur ces projets-là, les crédits pourront être instantanément mis à disposition et on vous présentera une nouvelle répartition des recettes et cette fois-ci en recettes fléchées.

M. HUNEL, MCF : Et enfin, ma dernière question, c'est : quelles sont les sources de la hausse de 83 % des recettes propres ? Parce que si j'ai bien compris, si je suis soudainement intelligent, il y avait bien le COMP là-dedans, mais le COMP, me semble-t-il, c'était 2 millions. Aujourd'hui, on a une augmentation de près de 5 millions.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Sur les ressources propres. Ce sont toutes les prévisions des projets de recherche qui sont en cours de dépôt auprès de la DIREV et toutes les ressources que l'on avait l'habitude d'attendre. On avait pour habitude d'attendre le budget rectificatif numéro 1 pour les prévoir. Là, on a demandé aux composantes d'anticiper au maximum. Quand il y a une recette, une ressource qui est quasi certaine d'arriver, ce n'est pas parce que la convention n'est pas signée qu'on ne peut pas le prévoir budgétairement. Le budget, c'est une prévision.

M. le Président : Merci, Monsieur le DGSA. Merci, Madame ROMANA.

M. HUNEL, MCF : Merci beaucoup.

M. le Président : Et puis, il y a Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Oui, peut-être. Alors, une dernière question, parce que c'est très intéressant. En tout cas, merci, il a raison, Monsieur AUDEBERT, pour la clarté de vos documents. Pour ceux qui ne sont pas forts, dont je fais partie, et peut-être pas intelligents non plus, je trouve que c'est bien présenté et que c'est intéressant. Alors, pour revenir sur ces notions de projets qui ont été déposés, par exemple, à la DIREV, et que finalement, j'ai bien compris, mon terme ne sera pas exact et je m'en excuse d'avance, mais qu'on a budgétisés. Ça fait partie des produits, enfin bref. Ça, ça rentre dans le fameux ratio ou pas ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Oui, bien sûr.

Mme ROMANA, PR : Donc, je vais jusqu'au bout de mon raisonnement. Si jamais ces projets n'arrivent pas à bout, parce qu'ils ne sont pas lauréats, le ratio qu'on nous a présenté ici, il part en vrille ? Il change ou pas ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Mais le ratio, il est à réajuster. Mais par exemple, si on prend le COMP, si le COMP vient à ne jamais être signé, ça enlèvera des ressources, mais ça enlèvera aussi des dépenses de personnel. C'est tous les calculs du budget qui sont là, et toutes les hypothèses. Ce qui est important, vous l'avez vu, vous l'avez lu certainement dans la note de l'ordonnateur, c'est que toutes les hypothèses sont écrites, et on sait d'où on est parti. C'est pour ça qu'on fait des budgets rectificatifs en cours d'année. Dès que les choses deviennent certaines, on refait les calculs. Mais vu comment le budget a été conçu, ce ne sera pas une forte dégradation. Ça ne peut pas être une forte dégradation.

Mme ROMANA, PR : D'accord, merci.

M. le Président : Merci, Monsieur le DGSA. Je pense qu'on peut passer au vote sur ce... Bon, c'est la dernière, Monsieur HUNEL, parce que vous monopolisez la parole.

M. HUNEL, MCF : Merci. Non, mais c'est juste que je voulais remercier Monsieur le DGSA pour sa présentation. Et je pense qu'il y a quelques éléments de sa présentation qui n'étaient pas dans la note, qui seraient intéressants de mettre, notamment la liste des travaux, parce que c'est écrit et ça nous permet de nous éclairer. Puis, le suivi budget que vous aviez mis, je pense que ce serait intéressant aussi, si c'était possible de la mettre, puisque là, on a eu la présentation, mais on n'aura pas la trace pour pouvoir le retrouver.

M. le Président : Bien, Monsieur le DGSA, en plus des tableaux 1, 2, 4 et 6, comme pour le précédent budget, est-ce que nous votons également le tableau des aides sociales directes ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Oui, sur le tableau des aides sociales directes, il y a la FSDIE en origine CVEC, donc, pour la Guadeloupe, 41 760 euros, la Martinique, 30 240 euros, pour un total de 72 000 euros. La CASE des étudiants, donc en origine, pareil, crédit CVEC, de 25 000 euros, et la CASE pour les personnels de 20 000 euros, ce qui fait un total des aides sociales directes de 117 000 euros.

M. le Président : Bien. Nous votons les tableaux 1, 2, 4, 6, ainsi que ce dernier tableau des aides sociales directes. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci beaucoup.

c) Tarifs des frais d'admission 2026

M. le Président : Monsieur le directeur des affaires financières et des achats, je crois que c'est à vous pour les tarifs des frais d'admission 2026.

M. SUBITS, DAFA : Oui, bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous. Ça va être assez rapide, puisque c'est un document que l'on vote tous les ans, on est obligé de voter tous les ans. Je vais juste vous faire part des modifications pour l'année 2026. Il y a une augmentation de 10 euros par nuitée pour les hébergements aux Antilles, pour répondre aux problématiques de haute et de basse saison, en l'occurrence, puisqu'on a beaucoup de mal en haute saison pour payer l'intégralité, les petits-déjeuners ou les taxes de séjour, par exemple. Et un petit ajustement sur la nuitée à Paris, de 190 à 195 euros. Les autres tarifs ne changent pas par rapport à 2025, pour la même raison, à Paris.

M. le Président : Merci Monsieur le DAFA. Est-ce que vous avez des questions ? On passe... Oui, Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Oui, juste une seule question. C'est 290 à 195 pour Paris ?

M. SUBITS, DAFA : Dans Paris, on passe de 190 à 195.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci.

M. le Président : Donc, je vous propose qu'on passe au vote sur ces éléments. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime, merci.

d) Admissions en non-valeur

M. le Président : Point suivant. C'est Monsieur l'agent comptable qui prend la suite pour les admissions en non-valeur.

M. SIMON, agent comptable : Oui, bonjour à tous. C'est mon premier CA depuis que je suis arrivé le 15 octobre. Et je renouvelle mes remerciements au Président pour sa confiance et pour son accueil dans l'université. J'ai deux points à vous présenter qui sont de même nature, puisqu'ils visent à nettoyer notre base de données dans le système d'information financier et comptable. D'une part, le point sur les admissions en non-valeur, qui consiste à vous demander l'autorisation d'admettre en non-valeur des créances qui sont devenues irrécouvrables. Ça permet, entre autres, d'apurer le fonds de roulement des créances qui sont devenues irrécouvrables. Il y en a quatre qui concernent les droits et les droits d'inscription à des diplômes d'université, essentiellement, dont une créance relativement importante de 6 813 euros. Et une autre, donc quatre créances sur les droits d'inscription et une créance sur un trop-perçu en matière de salaire pour 6 135 euros. Donc, je vous demande l'autorisation d'admettre en non-valeur ces cinq créances pour un total de 13 667 euros.

M. le Président : Merci, Monsieur l'agent comptable.

M. SIMON, agent comptable : Ça, c'est le premier point.

M. le Président : Alors, on va faire point par point, puisqu'il y aura des votes différents. Parce que le point suivant, c'est la sortie d'inventaire, c'est bien ça ?

M. SIMON, agent comptable : Oui.

M. le Président : D'accord. On reste sur les admissions en non-valeur. Est-ce que vous avez des questions ? Donc, je passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Voilà. Avis favorable.

e) Sortie d'inventaire

M. le Président : Sortie d'inventaire, Monsieur l'agent comptable, je vous rends la parole.

M. SIMON, agent comptable : Oui. La sortie d'inventaire, ça vise un petit peu le même objectif de nettoyage des données dans notre base comptable. Là, il s'agit de vous proposer de sortir des biens de l'inventaire physique. Alors, je rappelle qu'on a fait déjà dans le passé un nettoyage à l'aide d'une application qui

s'appelle Neptune et qui permet de nous aider à calculer les amortissements et à suivre l'inventaire. Là, on vous propose, on a interrogé tous les gestionnaires, de sortir sur la base de 6 180 fiches d'immobilisation. On vous propose de sortir 581 immobilisations qui représentent un montant de 2 056 000 'euros, dont 10 800 euros de biens qui ont encore une valeur nette comptable positive, ce qui va... L'opération va consister à créer une charge dans les comptes de l'université qui ont un impact sur le résultat de fonctionnement à hauteur de 10 818 euros. On vous propose au Conseil d'administration de sortir de l'inventaire l'ensemble de ces fiches qui représentent 2 millions d'euros dont 10 818 euros en valeur nette comptable positive.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur l'agent comptable. Avez-vous des questions ? Écoutez, on va passer au vote sur cette sortie d'inventaire pour la valider. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci pour ce vote unanime. Merci beaucoup, Monsieur l'agent comptable.

M. SIMON, agent comptable : Merci.

M. le Président : En plus, je crois qu'on avait vraiment besoin de cette action, précisément, depuis quelque temps.

5) Affaires pédagogiques

a) Validation des informations destinées au Portail Parcoursup - 2026

M. le Président : Nous en avons terminé avec les affaires financières et comptables et on passe aux affaires pédagogiques : les informations destinées au portail Parcoursup 2026. Alors, il y a juste une réserve à rajouter parce qu'il y a eu au niveau de l'UFR STE, je crois, une capacité d'accueil de 40 étudiants pour le parcours 3PE, mais le parcours 3PE est censé s'éteindre à la rentrée 2026 pour être « remplacé », entre guillemets, parce que ce n'est pas tout à fait la même formation, mais par la LPE qui débiterait au même moment. Ce que je vous demande, c'est qu'on fasse un vote sur cette partie-là pour l'Université des Antilles, cette capacité d'accueil du 3PE sous réserve. Si par hasard des aléas politiques, la LPE ne venait pas à ouvrir en 2026, mais ça, ce ne serait pas de notre fait parce que nous avons répondu à toutes les exigences ministérielles à ce sujet, dans ce cas-là, on considérera que la capacité d'accueil est valide pour la rentrée 2026 avec le 3PE. Mais si, comme c'est prévu, la licence de la LPE ouvre en 2026, alors cette capacité est de zéro pour le 3PE. Mais ça ne dépend pas de nous. Est-ce que vous avez des questions sur ce point à part cette précision ? Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Oui, voilà. De façon générale, ce n'est pas sur cette fiche en particulier, mais je crois qu'il n'y a qu'une fiche qui l'a mise et il me semble qu'on en avait déjà parlé. Lorsqu'on regarde la capacité d'accueil des formations sur Parcoursup ou même sur Mon Master, on met toujours la capacité d'accueil, mais on ne met pas le nombre total d'inscrits. Normalement, chacun doit avoir ces chiffres-là et ça peut être une indication importante. Voilà, je crois qu'il n'y a qu'une fiche qui l'a mise, de souvenir. Enfin, je ne les ai pas faites toutes, mais c'est l'informatique. Mais sinon, ça serait bien qu'on ait cette information, parce qu'après, nous, en fait, on est en train de voter finalement sur une capacité d'accueil de 2025. On a la capacité d'accueil 2025, on vote celle de 2026, mais ça serait bien qu'on ait une vision sur le nombre d'inscrits en 2025, par exemple.

M. le Président : Madame ROMANA, la capacité d'accueil est construite sur la base de nos capacités, justement, d'encadrement, notamment sur l'équipe pédagogique et puis, bien sûr, sur les espaces dont nous disposons pour accueillir les étudiants. Je parle des amphithéâtres et des salles, mais pas spécialement par rapport au nombre d'étudiants qu'on avait à l'année N-1. On sait ce qu'on peut faire au maximum et c'est ce qu'on inscrit ici.

Mme ROMANA, PR : D'accord, mais si je peux me permettre, ça n'empêche pas d'avoir le total d'inscrits. Ce que vous dites, je le comprends bien.

M. le Président : Non, ça ne l'empêche pas du tout.

Mme ROMANA, PR : Mais ça serait bien de l'avoir. Merci.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou bien des prises de parole sur ces questions-là ? On va passer au vote sur l'ensemble des informations pour le portail Parcoursup avec cette petite précision concernant le parcours 3PE qui est censé disparaître à la rentrée 2026. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci pour ce vote.

b) Validation des informations destinées au portail Mon Master 2026

M. le Président : Mon Master, pareil, portail Mon Master pour la rentrée 2026. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Merci. Alors, pour Mon Master, par contre, c'est un peu les mêmes choses et puis aussi, voir le taux d'insertion parce que, voilà, là, ce sont des formations, finalement, qui sont finalisantes. Ça serait bien qu'on ait aussi le taux d'insertion, surtout que si on doit être maintenant piloté par la donnée. Alors finalement, ce sont des données qui sont importantes.

M. le Président : Alors, ce taux est mentionné dans certaines fiches. Peut-être pas dans toutes les fiches, mais en tout cas, dans certaines fiches, il est mentionné.

Mme ROMANA, PR : Non, non, il suffit de l'uniformiser, bien sûr, c'est mentionné.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? On va passer au vote sur les fiches sur portail Mon Master 2026. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

c) Validation de la charte d'accueil et d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (ESH)

M. le Président : Validation de la charte d'accueil et d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap. Est-ce que vous avez des questions sur cette charte qui a été votée en conseil académique déjà ? On passe au vote. Il n'y a pas de questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime.

d) Création – Renouvellement – Modification de diplôme universitaire – UFR SANTE

M. le Président : Nous avons des créations et renouvellement de DU à l'UFR Santé. Est-ce que vous avez des questions sur l'un de ces diplômes ? Pas de questions. On passe au vote sur l'un. Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : J'ai été interpellé par une DU que je trouve très bien, d'ailleurs, d'intelligence artificielle. Par rapport à votre réponse précédente, et je vous ai déjà posé la question, pourquoi il n'y a pas mention dans ce DU de lien avec, justement, l'Institut du numérique ? Je pense que ce serait, vu l'objet de l'Institut du numérique, ce serait intéressant qu'il y ait ce lien. Et puis, il y a quand même quelque chose qui m'interpelle dans la construction de ce DU, c'est que le coresponsable, il est président d'une association dont on ne connaît pas l'objet, puisque ce n'est pas donné, et nulle part n'est mentionné non plus... Enfin, il est président de l'association, il est coporteur du projet, mais dans les partenaires du projet, il n'y a pas de lien avec l'association.

M. le Président : Bien. Monsieur HUNEL, ça, c'est une démarche qui est propre à l'UFR Santé, puisque c'est de l'intelligence artificielle en santé hospitalière. L'UFR Santé a la possibilité de choisir ses partenaires et ses intervenants, puisque là, il s'agit d'un diplôme universitaire encore une fois, destiné principalement à des professionnels. Pour moi, il n'y a pas d'anomalie particulière, mais effectivement, on pourrait avoir 15 ou 20 pages d'explications, mais ce n'est pas l'objet. Et en revanche... Non, l'objet de l'association, moi, je ne le connais pas. En revanche, ça n'a rien à voir en effet avec l'Institut du numérique et la convention qui nous lie à la CTM. Ça, c'est sûr. Oui, Madame le professeur DUFLO.

Mme DUFLO, PR : Pour avoir interviewé notamment le professeur Moana GELU sur la création de ce DU, je pense que le lien avec l'Institut du numérique n'est pas fait juste parce que c'est une méconnaissance probable de l'Institut qui fait que ce n'est pas adressé à ça, et puis ça s'applique vraiment à des médecins, et c'est vraiment un DU pour faire le lien et partir sur ces nouveautés d'intelligence artificielle et de santé tout simplement. Après, pour ce qui est de l'appartenance du coporteur du projet, je ne m'avancerai pas là-dessus. Je n'ai pas plus de précisions.

M. le Président : Non, mais pour l'instant, l'Institut du numérique se focalise, se concentre, parce qu'on part de zéro, je précise, dans ce domaine-là sur la cybersécurité. Il y aura peut-être de l'intelligence artificielle dans la cybersécurité, fort probablement. Mais en tout cas, la thématique, c'est la cybersécurité. On ne se disperse pas, puisque nous avons des ressources extrêmement limitées. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? On va passer au vote global sur l'ensemble des DU. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Deux abstentions. D'accord, vous abstenez sur le DU santé, et pour les autres, vous votez favorablement. Et qui vote contre ? Voilà. Donc, une abstention uniquement pour le DU d'intelligence artificielle en santé, et vote unanime. Deux abstentions, pardonnez-moi. Et pour le reste, vote unanime pour les autres DU.

e) Demande d'accréditation des nouveaux masters enseignement et éducation (M2E)

M. le Président : Nous en arrivons à la demande d'accréditation des nouveaux masters d'enseignement et d'éducation M2E. Les dossiers vous ont été soumis. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions. Je vais quand même préciser qu'après vous avoir transmis les éléments, qui comprennent notamment deux

conventions : une convention entre l'UA et l'académie de Martinique, et une autre convention entre l'UA et l'Académie de Guadeloupe, puisque ces formations sont liées très étroitement au rectorat, puisque des personnels du rectorat doivent prendre part à cette formation aux côtés des personnels de l'université. Très récemment, j'ai eu une demande de Monsieur le Recteur de la région académique de Guadeloupe de modifier la convention pour l'harmoniser avec celle qui a été rédigée avec la Martinique. Je vais vous donner le changement qui est souhaité, parce que c'est sur cela qu'on votera. Il y a un changement à la page 4 de la convention qui lie le rectorat de Guadeloupe à l'UA. C'est l'article 3.3. Et donc, voilà le texte qui remplace le texte que vous avez :

« *La région académique s'engage à mettre à disposition de l'INSPE :*

a) les 50 % d'enseignants de terrain du premier degré, du second degré, correspondant aux maquettes de formation. La région académique finance... ».

Alors, attendez, j'ai un raté dans le texte. Il faut que je le reprenne sur ma machine, parce que là, ce n'est pas bien imprimé. Désolé. Je reprends tout ça. Merci. Merci, monsieur le directeur de l'INSPE de Guadeloupe. Voilà. Je reprends. C'est l'article 3.3, page 4. Je vais reprendre dès le début. Voilà ce qui change. Le nouveau texte est le suivant :

« *La région académique s'engage à mettre à disposition de l'INSPE :*

- a) les 50 % d'enseignants de terrain du premier degré, du second degré, correspondant aux maquettes de formation. La région académique finance les 50 % d'enseignants pour les groupes constitués de lauréats. Si l'université constitue des groupes supplémentaires de non-lauréats, la région académique ne participe pas au financement ;*
- b) L'université s'engage à assurer les heures restantes par des personnels titulaires de l'université et, si nécessaire, des enseignants vacataires ;*
- c) Pour les groupes à faible effectif, correspondant à la moitié ou moins de la moitié d'un groupe de TD, l'Université des Antilles organise la formation en distanciel selon les modalités à définir par avenant. »*

Voilà les nouvelles modalités qui permettent de faire coïncider les deux conventions. Est-ce que vous avez des questions ? Pas nécessairement sur les conventions, mais sur le dossier de manière générale. Pas de questions, donc on passe au vote avec ces nouveaux éléments à prendre en compte pour la convention avec l'Académie de Guadeloupe. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Les dossiers sont validés à l'unanimité avec la prise en compte de la demande de Monsieur le Recteur.

f) Volume horaire des formations de l'UA

M. le Président : Enfin, volume horaire des formations de l'UA. C'est le dernier point avant nos questions diverses. Nous avons voté en 2021, le Conseil d'administration de l'Université des Antilles avait voté, avec l'accréditation, un certain nombre de volumes horaires qui correspondaient en général au minimum obligatoire pour les différentes mentions, sauf à quelques exceptions près. Après analyse par les services compétents, c'est-à-dire la direction des études et la vie étudiante, il apparaît que beaucoup de formations dépassent ces volumes qui avaient été pourtant votés réglementairement en Conseil d'administration et d'autres formations qui avaient obtenu des dérogations sont aussi au-dessus, mais là, c'était plus normal puisqu'elles avaient eu une dérogation.

Compte tenu de la situation budgétaire nationale et des contraintes qui sont les nôtres en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, je vous propose qu'on s'aligne sur les minima imposés par la réglementation, c'est-à-dire que :

- pour les licences, le total d'heures par étudiant soit de 1 500 heures sur le site. Donc, de la L1 à la L3, le total n'excède pas 1 500 heures ;
- pour la licence professorat des écoles, donc LPE, L1, L3, 1 570, parce que là aussi, c'est ce que la réglementation demande ;
- 600 heures pour les masters ;
- pour les DUT, on a deux types de formation : donc deux types de cas, 2 000 heures sur le cycle pour les spécialités du secteur d'activité production et 1 800 heures pour les spécialités du secteur d'activité service ;
- pour les diplômes d'ingénieurs, 1 800 heures sur le cycle complet.

Voilà la proposition. La parole est à vous. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Oui, merci. Alors oui, moi j'aurais des questions. Ma première question est : ça représente un volume de combien d'heures ? Là, on est en train de parler de ramener toutes les formations au volume minimal. A-t-on une idée du volume horaire que ça représente ?

M. le Président : On a des situations de dépassement à 1 600, 1 700, voire 2 000 heures. On en a qui sont à 1 530, ce n'est pas beaucoup. L'effort sera moindre, mais il faudra le faire quand même. On avait des dérogations à 900 heures plutôt que de 600 sur certains masters. Donc, oui, on a plusieurs centaines d'heures qui sont largement concernées. Lorsqu'elles sont déployées sur des TD, avec des formations à gros effectifs, ça représente une somme conséquente. Là, on est sur des centaines de milliers d'euros d'économie pour l'université si on se positionne sur la réglementation, et pas au-delà.

Mme ROMANA, PR : Alors, ma remarque, vous l'aurez compris, je ne suis pas sûre que ça vaille le coup de faire ça. Vous m'excuserez de me permettre...

M. le Président : Mais vous avez le droit d'avoir un avis.

Mme ROMANA, PR : Je vous remercie. Je trouve que faire cette réforme, alors que nous allons faire la nouvelle accréditation en 2027 — si je ne me trompe pas, la prochaine accréditation, c'est en septembre 2027 —... Transformer toutes nos maquettes ou une partie de nos maquettes, alors que nous sommes déjà engagés dessus, je ne suis pas sûre que ça vaille vraiment le coup. Il faudra re-modéliser les diplômes. Il faudra refaire les maquettes, j'ai l'impression. C'est pour ça que je vous demande quel effort ça représente parce que je ne suis pas sûre que ce soit un effort qui vaille la peine par rapport à tout ce que ça va coûter aux collègues et à la pédagogie qui est associée aux formations.

M. le Président : En fait, ce que ça va rapporter aux collègues contractuels, c'est de garder un emploi et de ne pas le perdre. Ça va permettre aux collègues de bénéficier de CIA et de primes de fin d'année. Je parle des BIATSS. Ça permettra également aux collègues enseignants chercheurs de bénéficier du RIPEC. Voilà les bénéfices parce que ce sont là les premiers points qui vont être visés et ciblés si on se retrouve en difficulté au niveau de ce ratio de Dizambourg ... Parce que là, on est vraiment sur des charges de personnel. Il y a des formations qui nous coûtent excessivement cher. Le point principal du coût d'une formation, c'est bien sûr le

paiement des intervenants, qu'ils soient titulaires ou vacataires. Oui, ce sont des économies dont nous avons besoin et dont nous ne pouvons pas nous passer. Peut-être qu'à 7 000 km de Paris, on a l'impression qu'on est bien loin des tracas nationaux, mais je vous assure qu'en tant qu'opérateur de l'État, on est directement impactés. Chaque semaine, les choses se dégradent. Peut-être qu'à une époque, les choses allaient très bien, mais de semaine en semaine, elles vont moins bien. En tout cas, l'État prend des mesures drastiques. On ne peut pas l'ignorer. Ce n'est pas mon choix à moi, c'est le choix de la raison. C'est tout. On peut former valablement un étudiant en 1 500 heures parce que c'est ce que la loi nous demande. C'est ce que la réglementation nous demande justement : un meilleur encadrement, moins de vacataires, moins d'heures complémentaires et plus d'enseignants titulaires, enseignants-chercheurs et enseignants titulaires. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Oui, allez-y.

Elu X : Juste une question, vous avez parlé d'une certaine dérogation pour des formations. Du coup, il n'y aura plus de dérogation pour aucune formation ?

M. le Président : Non, il n'y aura plus de dérogation pour aucune formation. Certains devront, effectivement, faire de très gros efforts parce que là, ça va chuter. Ce sont les VP CFVU qui, bien sûr, seront chargés de transmettre les éléments aux directrices et directeurs de composante. Ils auront un courrier, d'ailleurs, pour leur indiquer quelles sont les formations qui sont en dépassement et de combien. Les choses seront très claires. Les doyens, les directrices et directeurs de composantes devront tout mettre en œuvre pour que les équipes pédagogiques puissent retravailler les maquettes. Les VP CFVU transmettront ensuite leur calendrier pour qu'on puisse avoir les premiers votes sur les nouvelles maquettes à la fin du premier trimestre 2026. En effet, tout ça doit être effectif au 1^{er} septembre 2026. Monsieur le directeur de l'INSPE de Guadeloupe, Professeur DELCROIX.

M. DELCROIX, directeur INSPE Guadeloupe : Ce n'est peut-être pas avec la casquette du directeur de l'INSPE que je parle. Ce n'est pas pour une année. C'est pour deux années. Je viens de vérifier l'arrêté d'accréditation de l'université. Il va jusqu'à 2027-2028 compris. On est bien sur une période de deux années et pas d'une année.

M. le Président : Merci de cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?
Donc, on va passer ce point au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Mme ROMANA, PR : Je vote contre, pardon.

M. le Président : Alors, on est à l'abstention, Mme ROMANA. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Un vote contre. Très bien.

Le dispositif est approuvé avec une abstention, un vote contre.

6) Questions diverses

M. le Président : Nous en arrivons aux questions diverses. Alors, il y avait une question de Monsieur AUDEBERT concernant les procès-verbaux de CA et il y avait Monsieur HARAL aussi qui était le premier, pardonnez-moi. Monsieur HARAL, c'était la revalorisation de l'IFSE dans le cadre de la LPR.

M. HARAL, BIATSS : Oui. Merci, Monsieur le Président. Alors, avant toute chose, je tenais à vous remercier pour l'engagement que vous avez pris et que vous avez tenu concernant la poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire du personnel BIATSS qui avait commencé sous votre prédécesseur. Je souhaite parler du professeur Eustase JANKY. Il reste maintenant la cible ministérielle de 2027 à atteindre. Il y a une note qui avait été envoyée dans ce sens en 2024 par le ministère pour converger vers cette cible. Alors, je sais que la conjoncture, vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, la conjoncture financière n'est pas simple, mais il y a quand même de l'attractivité des figures BIATSS au sein des universités. Pourquoi ? Parce que l'enseignement supérieur, contrairement aux autres ministères, on a un vrai souci en termes de régime indemnitaire. Et donc, si le ministère a voulu cette convergence, c'est pour qu'on soit, en tout cas pour le personnel BIATSS de l'université, singulièrement l'Université des Antilles, pour qu'on soit au même niveau en termes de régime indemnitaire que les autres ministères. Je sais qu'il vous reste une année de mandature. S'il y a un geste fort qu'il faudrait faire envers le personnel BIATSS, ce serait cette convergence du régime indemnitaire.

M. le Président : Oui, il y a déjà eu beaucoup de gestes forts, notamment en appliquant des plafonds aux différentes tranches de l'IFSE. Avant, on avait des montants fixes et on les a nettement relevés avec des plafonds. Maintenant, on a un plafond, ce qui permet une plus grande liberté, donc plus de revenus au personnel BIATSS. Il y a aussi les différentes actions de la LPR, c'est vrai, notamment sur les listes d'aptitudes, toutes les mesures catégorielles qui sont prises au niveau de l'université. Et là encore, je le redis, notre université bénéficie de contingents importants dans toutes ces mesures, qu'il s'agisse des BIATSS ou des enseignants-chercheurs. Je parle notamment des promotions internes pour les enseignants-chercheurs. On ne peut pas se plaindre de notre sort, de notre traitement par le ministère. En revanche, toutes ces mesures sont financées par nous-mêmes. C'est l'établissement et sa masse salariale qui doivent, à taux constant, financer tout ça. Les cibles très optimistes qui avaient été fixées, je crois, en 2020, notamment au sein de la LPR, dans les différentes négociations avec les syndicats également, je ne suis pas sûr qu'aucun établissement puisse les atteindre en 2027, mais c'est sûr que nous allons continuer à augmenter raisonnablement. Et ça, c'est un travail qui est en cours au niveau de la DRH et qui devra être ensuite analysé par les services financiers, donc soumis à Monsieur le DGSA Finances, pour des raisons de soutenabilité. Mais oui, nous suivons les politiques publiques. Seulement, les directives sont un peu contradictoires. Entre l'élan de 2020 et les freins que tout le monde a maintenant, c'est un équilibre compliqué, mais je suis conscient de la nécessité de garantir l'attractivité des filières au sein de l'université, des filières BIATSS notamment. Nous travaillons effectivement à un projet de revalorisation des IFSE sur des bases claires qui seront soumises au CSA et puis au conseil d'administration et ensuite qui seront appliquées. Mais aussi pour ça, il faut des marges de manœuvre et comme vous l'avez compris, tout est lié. Et pour l'instant, la marge de manœuvre principale, c'est la réduction — et ça, c'est la Cour des comptes qui nous l'impose — de notre offre de formation qui est trop dispersée. Et une fois qu'on aura réduit cette offre de formation et qu'on aura des garanties claires — ça commence avec les volumes horaires, pour certains, c'est trop tôt, mais pour moi, il est temps de le faire —, on aura des marges de manœuvre qui nous permettront effectivement de nous assurer des qualités de vie et qualités professionnelles des collègues. C'est-à-dire de la qualité de nos

formations bien sûr pour nos usagers, nos étudiants, mais de la qualité au travail de nos collègues présents. Pas ceux qu'on veut recruter, ceux qu'on voudrait voir nous rejoindre, mais ceux qui sont là maintenant actuellement et qui travaillent avec nous. Ils sont ma responsabilité. Donc on recrute moins, on réduit l'offre de formation, on a des marges de manœuvre et on peut redistribuer ces sommes à toutes les personnes qui sont là, pour tout le monde, pour les étudiants, pour les enseignants et pour les BIATSS. Oui, Madame la VP CA.

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Juste rajouter, Monsieur le Président, à l'intention de Monsieur HARAL, que concernant l'IFSE, l'Université des Antilles est au-delà de la cible de la LPR. Et là-dessus, la DRH pourrait le confirmer. On est au-delà.

M. le Président : Oui, Madame la DRH, si vous voulez participer à la réponse, allez-y.

Mme SOLVIGNON, DRH : Merci, Monsieur le Président. Tout à fait, je confirme les propos de Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, mais nous l'avons déjà dit dans d'autres occasions. L'Université des Antilles, assez rapidement, s'est inscrite non seulement dans une démarche de convergence de toutes les filières, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de différence selon qu'on soit de la filière AENS, ITRF ou des bibliothèques. Mais ça, c'est un constat qui est partagé par beaucoup d'établissements de l'Hexagone. Mais par rapport à la cible de 2027 qui a été présentée en 2021, nous sommes bien au-delà. Voilà.

M. le Président : Merci, Madame la DRH. Comme je vous l'ai dit, nous continuons à travailler, mais il nous faut dégager des marges de manœuvre. Nous avons une deuxième question diverse, la dernière, c'était Monsieur AUDEBERT qui voulait des précisions sur l'absence de PV de CA qui, effectivement, n'est pas une habitude. Madame la directrice des affaires juridiques et institutionnelles dont le service s'occupe de cette question va prendre la parole. Vous vous rapprochez d'un micro, s'il vous plaît.

Mme KARIOUA, DAJI : Oui. En réponse à votre question, il y a eu des difficultés techniques pour récupérer certains audios du Conseil d'administration. À ce jour, en tout cas, l'ensemble des audios a été transmis aux prestataires pour qu'ils puissent faire la transcription. Donc normalement, au prochain conseil d'administration, on devrait avoir l'ensemble des PV que vous sollicitez.

M. le Président : Merci, Madame la DAJI. Ceci termine notre conseil d'administration. Merci à toutes et à tous de votre présence, de votre participation et je vous souhaite une bonne fin de matinée.

Fin de la séance